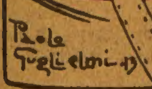
12e Année - N° 11 Le N° 1 fr. 50 : par poste : 1 fr. 65 18 Mars 1922

Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE









ÉDITION DU 21 AVRIL 1922

:: MILDRED HARRIS ::

Ex-épouse de CHARLIE CHAPLIN

DANS

LE CAUCHEMAR

Comédie dramatique en 4 parties

CHAPLIN MAYER PICTURES

Exclusivité Gaumont



Ne pas confondre

Les grandes productions GAUMONT
pour 1922,
en plus des grands films déjà énumérés,
comprendront :

trois œuvres bien distinctes

1° Nouvelle Série Feuillade

dont le titre n'est pas encore arrêté, mais dont le genre est entièrement nouveau

2° JENNY l'OUVRIÈRE

d'après l'œuvre célèbre de A. Decourcelle et J. Barbier

3° Le COURRIER de LYON

Superproduction en 4 époques réalisée par LÉON POIRIER



12e Année - N° 11 Le Numéro : 1 fr. 50; par poste : 1 fr. 65 18 Mars 1922

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :	Directeur CH. LE FRAPER	TELEPHONE :
FRANCE Un an . . . . 25 fr. ÉTRANGER Un an . . . . 50 fr.	*Rédaction et Administration :* 28, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)	Direction : NORD 56-33

LE CINÉMA ENFANT MINEUR

par P. SIMONOT

Au cours d'une randonnée de deux mois dans la région du midi, il m'a été donné de palper le *loco dolenti* de l'exploitation cinématographique française. Il y a, en effet, entre l'industrie du spectacle à Paris et celle de province, une différence considérable. Les deux genres de clientèle n'ont aucun point de ressemblance et les procédés qui, dans la capitale, assurent la grosse recette, sont inopérants en province où le public échappe à l'espèce d'envoûtement qui rend si dociles les spectateurs des établissements des boulevards.

Dans les villes de moyenne importance et, à plus forte raison, dans celles où la population est très restreinte, il faut au directeur de cinéma, un tact et un doigté extrêmement délicats pour ne porter aucune atteinte à la sensibilité de la clientèle. Pour avoir négligé ce facteur primordial du succès, des exploitants ont vu s'éloigner de leurs salles toute une partie du public.

Rien n'est plus funeste que l'acceptation en bloc de programmes tout faits proposés par les agences régionales de location. Tel film qui aura provoqué l'enthousiasme dans une ville, sera dédaigneusement accueilli à 50 kilomètres de là. D'autre part, il est indispensable de tenir compte des scrupules, fort respectables du reste, des familles. J'ai entendu des gens qui cependant ne sont pas suspects de cinéphobie, déclarer qu'ils avaient dû réfréner le goût trop prononcé de leur progéniture pour certains genres de films considérés en général comme inoffensifs.

Une constatation agréable s'impose lorsqu'on étudie la question de l'exploitation provinciale ; c'est le progrès très marqué de la compétence des directeurs et aussi de leur expérience au point de vue moral. Ils deviennent de plus en plus rares les exploitants dont l'unique souci est de frapper l'imagination populaire par un titre retentissant et d'attirer le public en flattant les plus bas instincts.

Les journaux corporatifs sont lus avec beaucoup d'attention et nombreux sont les directeurs de salles de projection qui notent soigneusement les films à retenir d'après les scénarii publiés dans les revues.

Il arrive bien de temps en temps que le résultat n'est pas tout à fait conforme aux espérances et que le public ne ratifie pas le choix du directeur ; mais c'est l'exception et les causes de ces rares échecs font partie de ce qu'on nomme les impondérables avec lesquels il est toujours prudent de compter.

Un détail particulièrement intéressant que j'ai noté dans plusieurs villes, c'est l'importance qu'attachent les spectateurs provinciaux à l'interprétation. On peut dire que la somptuosité de la mise en scène et la qualité de la photographie cèdent le pas, et de beaucoup, à la valeur des interprètes. Tels acteurs dont la critique a célébré unanimement les mérites et que le public parisien a également trouvés fort convenables, sont impitoyablement conspués. Je pense qu'il faut voir dans ces manifestations critiques une preuve nouvelle de la plus grande liberté d'esprit du public de province.

Lorsque je faisais du théâtre j'avais déjà pu apprécier l'extrême sensibilité des spectateurs dès qu'on a quitté la capitale. Tel artiste consacré par des lustres de succès au boulevard ou sur les scènes subventionnées, rencontraient en province ou à l'étranger un accueil totalement dépourvu d'indulgence. Tel ténor applaudi à l'Opéra-Comique, telle cantatrice dont la presse parisienne vante chaque jour la voix de cristal provoquaient les murmures désapprobateurs du public d'une ville de 50.000 habitants. Et s'il m'est arrivé de maudire sur le moment le fâcheux esprit critique de spectateurs à mon gré trop difficiles, il me faut bien reconnaître aujourd'hui, en toute conscience, qu'ils n'avaient pas tous les torts...

J'ai pu me rendre compte que le cinéma n'est, pas plus que le théâtre, exempt des sévérités du public. L'autre jour, dans une grande ville du midi, on donnait un film dont le sujet est emprunté à l'époque napoléonienne. Lorsqu'apparut Bonaparte ce fut dans la salle, d'abord un Ho ! prolongé, puis des rires, des réflexions désobligeantes proférées presque à haute voix et enfin quelques coups de sifflet. Je recueillis précieusement quelques phrases des protestataires Ils étaient indignés de la tournure, parfaitement ridicule du reste, de l'acteur chargé de représenter le grand homme. Le même film a cependant subi l'épreuve des écrans parisiens sans soulever le moindre incident, sans provoquer une marque de protestation.

C'est que dans cette région, le peuple a, inconsciemment, gardé le culte de la tradition latine, l'amour de la ligne, le sens de la beauté qui est aussi celui de la vérité. Pour ces cœurs simples un personnage comme Napoléon, D'Artagnan, Jeanne d'Arc ou Vercingétorix, a une forme précise que leur imagination poétique a reconstituée d'après l'histoire ou la légende. Leur instinct ne saurait se tromper dans cette matérialisation de l'idéal.

En cette circonstance particulière j'ai eu l'agréable surprise de me trouver d'accord avec le sentiment populaire. J'ai souvenance, en effet, d'avoir nettement protesté contre la façon grotesque dont le même acteur avait, une première fois, interprété le rôle de l'Empereur dans un autre film. Ma critique m'avait valu d'être copieusement eng...uirlandé dans une lettre du metteur en scène. Je verrais avec intérêt mon bilieux correspondant assis dans un cinéma de Gascogne lorsqu'apparaît son fantaisiste Napoléon.

Les réalisateurs de films ont beaucoup à apprendre en se mêlant au public, et surtout au public de province.

J'ai collectionné également, au cours de ma tournée, les nombreuses revendications formulées par les directeurs. J'ai consulté aussi bon nombre de personnages officiels, de ceux qui ont la mission délicate de tondre le mouton cinématographique, voire même de l'écorcher un peu, beaucoup, parfois jusqu'au sang...

Ces documents serviront de base à un prochain article ; mais je ne veux pas renvoyer à une date ultérieure la réflexion d'un exploitant tellement exploité qu'il va être réduit à fermer son établissement si on ne réduit pas les taxes sous le poids desquelles il succombe :

« J'ai lu, me disait-il, dans les journaux parisiens le compte rendu d'un attentat, heureusement avorté, contre la caissière d'une brasserie-restaurant.

« La dame en question montait la recette de la journée, environ *deux cent mille francs*.

« Or, 200.000 francs cela représente mes recettes d'une année ; sur cette somme le fisc, sous diverses formes, me soulage de plus de 60.000 francs.

« Vous, qui devez tout savoir en votre qualité de journaliste, dites-moi donc combien le restaurant verse au percepteur sur cette recette d'un seul jour ? »

Mais le journaliste que je suis ne sait précisément pas cela et je suis resté coi en face de mon interlocuteur.

P. SIMONOT.



Les Prochaines Présentations de PA



~:~ Le 29 Mars ~:~

Le Démon de la Haine

d'après *" Rolande Immolée "*

le roman de M. Louis LESTANG,

publié dans le *"Petit Journal"*

Adapté à l'Écran par Léonce PERRET

Film tourné en France, Amérique, Angleterre, Espagne, etc.

Avec une Interprétation Internationale

Le Ciné-Roman et tous ses Épisodes en une seule séance



Édition du 12 Mai

HÉ CONSORTIUM CINÉMA



-:- Le 5 Mai -:-

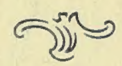
La Terre du Diable

Film en 2 chapitres de M. LUITZ-MORAT

Scénario

de MM. LUITZ-MORAT

et A. VERCOURT





Édition du

1er Chapitre -:- Le 19 Mai

2e Chapitre -:- Le 26 Mai



Les principaux interprètes :

MM. Gaston MODOT

Pierre SCOTT

Le TARARE

Pierre RÉGNIER

RIBERT

Baron SAN-GIORGIO

MMmes Yvonne AUREL

Amelita HERMOSA



Production de la Société

Luitz-Morat, P. Régnier,

Couzau et Cie.



présentera prochainement

RUTH-ROLAND

dans

l'Héritière du Radjah

CINÉ-
ROMAN

8 Episodes

Dramatiques - intéressants - mouvementés

menés avec entrain

par l'intrépide interprète

de "Hands Up!" et du "Tigre Sacré"

Un nouveau Syndicat

Le Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique vient d'être créé à Paris par un groupe important de directeurs qui entend défendre les petits et moyens établissements, partie négligeable pour le *Syndicat Français des Directeurs.*

La nouvelle organisation publie un *Bulletin Hebdomadaire* dont le premier numéro, fort bien présenté, a paru le 10 mars.

Nous tirons de ce *Bulletin* le *Curriculum vitæ* du Syndicat National. Le voici *in extenso* :

Pourquoi nous avons créé un nouveau Syndicat

Le 30 mars 1921, le Syndicat français des Directeurs de Cinématographes se réunissait en Assemblée générale pour procéder au renouvellement de son Conseil d'administration.

Jusqu'alors, cette opération n'avait été qu'une simple formalité, M. Léon Brézillon, président du Syndicat, disposant d'une telle influence morale qu'il lui avait été facile de faire élire autour de lui comme membres du dit Conseil quelques amis sûrs et beaucoup de ses employés.

Dans de telles conditions, encore que l'intelligence et l'activité de Brézillon fussent certaines, il en résultait que le Syndicat des Directeurs était moins une chambre professionnelle délibérante et agissante, qu'un outil puissant au service d'un homme autorisé à en disposer à sa guise et sans contrôle.

Cette date du 30 mars devait marquer la fin de cette omnipotence.

Un groupe nouveau et agité, en effet, composé de Directeurs de Banlieue, était entré dans la place avec des buts mal déterminés ou mal avoués, semblant puiser au dehors ses inspirations.

Par ailleurs, la mise à l'ordre du jour du projet Bokanowski allait faire prendre conscience d'elle-même à une opposition sourdement inquiète des destinées que semblait lui réserver le souverain maître. L'iniquité monstrueuse du projet Bokanowski avait frappé dès le premier jour bien des bons esprits, et le débat du 30 mars la mit en relief. Aussi, à la faveur de vacances qui s'étaient produites au sein du Conseil, quelques nouveaux membres furent nommés par l'assemblée avec la mission très nette d'entamer la lutte contre une proposition de loi funeste qu'on avait l'audace de présenter comme la panacée susceptible d'alléger nos charges et de créer un état de bonheur matériel inconnu jusqu'à ce jour.

Dans les réunions du Conseil, l'attitude du second groupe demeura pleine d'équivoques. De toute évidence, le projet Bokanowski lésait chacun des membres du dit groupe. Il était facile d'apercevoir derrière sa façade les monstrueux desseins d'une oligarchie financière, décidée coûte que coûte à truster la cinématographie, c'est-à-dire à supprimer les établissements gênants et à conserver un droit de regard sur les petites maisons de province, trop insignifiantes pour les inquiéter. Cependant, et contre toute attente, les deux premiers groupes fusionnèrent et on vit soutenir une certaine théorie du « premier pas » qui est un sophisme que je recommande particulièrement à ceux qui désirent se laisser guillotiner par persuasion.

Dans de telles conditions, la situation de la minorité au sein du Conseil devenait impossible. Sa présence était à la fois inutile et dangereuse puisqu'elle semblait comporter une adhésion tacite aux décisions prises par le Conseil. Il fallait en

finir. Une assez sotte querelle suscitée par la majorité contre la minorité permit à deux des membres de celle-ci de sortir en claquant les portes, conservant ainsi toute liberté de reprendre la lutte contre l'étrangleur commun.

Entre temps, l'Amicale des Petits et Moyens Exploitants était née. Elle correspondait à un impérieux besoin. Beaucoup d'exploitants commençaient à comprendre le danger de la situation. Demain, c'était la ruine avec toutes ses conséquences, et bon nombre de ceux qui avaient été les thuriféraires de Brézillon se refusaient à aller jusqu'à *l'Ave Cesar morituri te salutant*.

C'est en vain qu'un amendement avait été proposé par M. Rameil. C'était l'os à ronger destiné à calmer la colère qui grondait déjà sourdement, tout le monde commençant à comprendre que l'histoire de l'assimilation au théâtre était un danger et la disparition des paliers un suicide.

Le congrès de Bordeaux avait d'ailleurs refusé de s'associer aux vues de Brézillon. Le mouvement d'opposition et de résistance au projet Bokanowski s'accentuait.

L'Amicale des Petits et Moyens Exploitants, dont les membres restaient affiliés au Syndicat des Directeurs résolut alors d'obliger le Conseil d'administration à réunir une Assemblée générale en vue de discuter, au grand jour, en dehors de toutes intrigues le fameux projet.

Il fallut avoir recours à des moyens judiciaires pour obtenir cette réunion qui fut organisée et menée avec une partialité révoltante. Contrairement aux statuts et en grand secret, une circulaire fut adressée à un certain nombre de syndiqués. On prétendait y exposer les arguments favorables ou contraires à la proposition Bokanowski, mais il est inutile de dire que les derniers étaient présentés de manière insuffisante ou caricaturale. Le tout était terminé par un bulletin de vote. C'était un referendum, mais quel referendum !

On se souvient de certains modes d'élections méridionales où l'on faisait voter les morts. C'est une méthode sensiblement analogue qui intervint : Aubert, Sandberg, Fournier, Brézillon, etc... mobilisèrent dans leurs établissements, du directeur au balayeur de salle et, à la manière du père Gorenflot, les baptisèrent propriétaires de cinéma et membres du Syndicat. Dans de telles conditions, certaines firmes qui n'eussent dû pouvoir disposer que d'une voix en possédaient quinze ou vingt.

L'Assemblée fut houleuse en dépit de toutes ces précautions, car une majorité certaine existait parmi les membres présents contre le projet Bokanowski.

On fit alors donner la garde, et au dépouillement les bulletins des balayeurs de salle apportés du dehors emportèrent la majorité.

Il fallait en finir avec ce grotesque et ces parodies d'Assemblée.

Nous résolûmes de transformer en Syndicat autonome l'Amicale des Petits et Moyens Exploitants et ainsi naquit : *Le Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique.*

Que voulons-nous ? Que cherchons-nous ?

A voir les multiples concours qui viennent à nous des quatre coins de la France, il semble bien que ce groupement correspond à un besoin.

Il faut le dire brutalement : les intérêts des groupes financiers qui tendent de plus en plus à accaparer la cinématographie sont en opposition absolue avec les intérêts des simples propriétaires de salle, qui forment la très grande majorité des exploitants français.

C'est une question de vie ou de mort pour l'un ou l'autre groupe.

En effet, les palaces ne peuvent donner le rendement financier escompté que si les grosses sociétés qui les ont fait édifier arrivent à devenir maîtresses de la place en éliminant ses petites et moyennes salles d'alentour et en se faisant les grandes dispensatrices du film sur le marché français.

Le projet Bokanowski ne tendait pas à autre chose ; la taxe *ad valorem* (dont nous vous parlerons bientôt), est une autre phase de la même bataille.

La situation du petit et moyen exploitant n'est nullement désespérée.

Surveillant lui-même son établissement, il évite le gâchis et le coulage, il choisit les films en proportion avec son budget : il a pour cela l'immense réservoir de films étrangers dont la disparition est l'objectif principal de nos adversaires. Il augmente ou diminue ses dépenses suivant les besoins de son exploitation. Il fait, en un mot, œuvre de bon commerçant avisé et prudent, échappant au tourbillon des frais généraux inévitables dans les palaces.

D'autre part, le système actuel des paliers établit un certain équilibre entre ces différentes catégories de salles.

Le problème est donc le suivant : Pour vivre, le grand établissement doit étouffer ce qui existe autour de lui. Il y parviendra le jour où une taxe identique frappera tous les établissements et le

jour où le film étranger aura disparu du marché ou sera devenu inabordable.

La bataille commence. Les deux groupes rallient leurs troupes.

Le Syndicat français des Directeurs n'est plus que l'expression des intérêts des firmes capitalistes groupées dans une manœuvre commune. L'élection prochaine de M. Franck au Conseil en est la preuve.

Le Syndicat national de l'Exploitation Cinématographique représente tous les directeurs que le trust menace. Ceux-ci doivent trouver dans une parfaite union, dans une solidarité de tous les instants, la force suffisante pour faire face au danger qui les menace.

L'heure est grave. Nos adversaires sont forts. Sachons élever nos résolutions à la hauteur des circonstances. Tous pour un, un pour tous, et solidement groupés sous la bannière du Syndicat national, nous mettrons à néant, les ruses, les palinodies, les bluffs, nous percerons les mensonges, ambitions, calculs, et nous saurons ainsi rendre la vie à une belle industrie nationale qui ne saurait vivre et respirer sans notre concours.

Georges DETAY.

A Messieurs les Membres du Conseil du Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes, en la personne de M. Brézillon, Président.

Nous soussignés, membres du Syndicat et adversaires irréductibles du projet Bokanowski, déclarons protester de toute notre énergie contre la façon partiale dont ont été dirigés les débats de l'Assemblée générale et les procédés scandaleusement anti-égalitaires et anti-statutaires employés pour le referendum.

Constatons que ce n'est qu'après notre énergique protestation contre la prétention du Président d'empêcher la discussion du projet Bokanowski, que notre délégué put exposer les arguments que nous opposons au dit projet.

Que l'attitude du Président était d'autant plus critiquable qu'elle était en contradiction avec la décision du Conseil d'administration du 14 novembre dernier, spécifiant formellement que la réunion avait pour but la discussion du projet Bokanowski.

Que, contrairement à son droit et aux règles en usage dans toutes les assemblées délibérantes, le Président refusa de consulter l'Assemblée sur la motion préjudicielle que nous présentions, et tendant à décider de l'opportunité de discuter sur l'adoption du contre-projet que nous estimions susceptible de réunir la majorité des suffrages.

Que pour justifier son opposition il arguait de notre incapacité de délibérer valablement en l'absence de la province, mais que quelques instants plus tard, inconscient de la contradiction, il considérait que cette même Assemblée pouvait valablement délibérer sans la présence ni l'avis de la province, sur la question de la taxe *ad valorem*, quoiqu'elle ne figurât pas à l'ordre du jour, et faisant alors voter par l'Assemblée cette décision grosse de conséquence pour la province

comme pour Paris : l'engagement de fermer les établissements, si les loueurs n'obtenaient pas satisfaction.

Que ces procédés contradictoires dans la direction des débats, suivant qu'ils sont favorables ou non à la manière de voir de M. Brézillon, ne sauraient convenir à l'idée que nous nous faisons de la légalité, de la droiture et de la liberté de discussion.

Que la consultation par voie du referendum, en dehors de son côté anti-statutaire, ne pouvait en tout cas l'être utilement et équitablement qu'après une discussion approfondie de la question et non par un vote préalable à cette discussion.

L'Assemblée générale a, d'ailleurs, confirmé cette façon de voir en annulant, sur la proposition de notre délégué, M. Lussiez, les opérations de ce referendum.

Qu'enfin, on ne peut admettre que les maisons Aubert, Fournier, Sandberg, aient pu déposer 60 bulletins dans l'urne en faisant voter 60 de leurs employés inscrits au Syndicat quelques jours avant la réunion, contrebalançant ainsi les votes de 60 directeurs propriétaires de petits établissements dont l'existence est en jeu.

Que ces procédés particuliers d'administration syndicaliste constituent une interprétation abusive des droits du Conseil d'administration, qu'ils vicient les opérations du referendum d'hier, comme ils fausseront les opérations du referendum de demain, et que la protestation de notre ami et collègue A. Detay, déclarant que les votants avaient été « triés sur le volet » se trouve ainsi pleinement justifiée.

Pour ces motifs, déclarons ne pouvoir continuer à collaborer à l'œuvre du Syndicat, qui n'est que la caricature du syndicalisme, où les intérêts des petits sont sacrifiés au bénéfice des gros, où les droits des plus modestes ne peuvent être défendus, jugulés qu'ils sont par un dictateur sans vergogne, n'opposant aux protestations de ceux qui ne se prosternent pas servilement devant son omnipotence égoïste, que sa partialité et ses ricanements discourtois.

En conséquence, considérant comme contraire à nos intérêts et à la dignité de notre conscience de vivre dans une pareille atmosphère, nous donnons notre démission du Syndicat, et déclarons constituer dès maintenant sous le titre de *Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique*, un organisme de défense des intérêts de la petite et moyenne exploitation, dont seuls pourront faire partie les Directeurs-propriétaires d'établissements ou leurs mandataires en leur lieu et place.

Ont signé : 33 Directeurs-propriétaires d'établissements de la région parisienne.

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé, entre les adhérents aux présents statuts, un Syndicat dans les termes de la loi du 21 mars 1884 sous la dénomination de *Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique*.

Art. 2. — Ce Syndicat a pour objet de grouper les Directeurs de Cinématographes de France, et spécialement les petits et moyens exploitants en vue de la défense de leurs intérêts professionnels et de l'établissement entre eux de liens de bonne confraternité.

Art. 3. — Lorsque les adhérents d'une région déterminée atteindront un nombre suffisant, le Conseil d'administration pourra les constituer en Section régionale soumise néanmoins à la Direction générale du Syndicat national.

Art. 4. — Le Siège social est fixé à Paris, 125 et 127, rue Ordener; il pourra être transféré ultérieurement.

Admissions. — Radiations

Art. 5. — Toute personne désireuse de faire partie du Syndicat doit en adresser la demande au Président. Le Conseil d'administration statue sur son admission qui est faite à la majorité des voix.

Art. 6. — Pour faire partie du Syndicat il faut être Directeur-propriétaire d'établissement ou mandaté régulièrement par un de ceux-ci.

Les Membres du Syndicat chargés de l'Administration ou de la Direction devront être Français et jouir de leurs droits civils.

Le casier judiciaire pourra être réclamé à chaque candidat ou membre du Syndicat.

Art. 7. — Les associés en nom collectif pourront être admis individuellement ; ils disposeront chacun d'une voix aux Assemblées générales.

Art. 8. — Les Sociétés anonymes ne pourront être représentées que par l'Administrateur général ou un mandataire, et elles ne compteront que pour une voix quel que soit le nombre de leurs établissements.

Art. 9. — Les Directeurs ayant cédé leurs établissements peuvent continuer à faire partie du Syndicat.

Art. 10. — Les démissions sont adressées au Président. Sera considéré comme démissionnaire, tout membre qui n'ayant pas acquitté sa cotisa-

tion persistera dans son abstention après une mise en demeure par lettre recommandée.

Art. 11. — L'exclusion du Syndicat peut être prononcée par le Conseil pour des motifs tels que : faute contre l'honneur, inobservation des décisions prises par le Syndicat, ou tous actes contraires aux intérêts du Syndicat.

Cette décision peut être frappée d'appel par l'intéressé devant la plus prochaine Assemblée générale qui statue souverainement.

Mais dans ce cas, l'intéressé devra faire connaître son intention de faire appel à l'Assemblée générale, dans la quinzaine de la notification qui lui aura été faite, par lettre recommandée, de la décision le concernant.

Administration

Art. 12. — Le Syndicat est administré par un Conseil de onze membres dont : Un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint et un Trésorier qui forment le Bureau.

Le Conseil est formé pour un an ; il est rééligible par moitié tous les semestres, aux Assemblées générales.

Exceptionnellement, par voie de tirage au sort, six de ses membres devront être soumis à la réélection à l'Assemblée générale du mois d'avril 1922.

Art. 13. — Le Bureau est nommé par le Conseil d'administration. Le Président a tout pouvoir pour exercer les actes d'administration courante. Il fixe la date et le lieu de la réunion du Conseil. Il peut, toutes les fois qu'il le juge utile, convoquer en Assemblée générale les membres du Syndicat.

A la demande de 25 membres du Syndicat, le Président est tenu de convoquer une Assemblée générale dans le délai d'un mois.

Art. 14. — Lorsqu'une vacance se produit dans le Conseil pendant le courant de l'année, il ne sera pas pourvu, avant l'Assemblée générale la plus prochaine, au remplacement du manquant.

Budget

Les recettes du Syndicat proviennent :

1° Des cotisations annuelles.

La cotisation individuelle est fixée à 30 francs par an.

Elle est réduite à 15 francs pour les Directeurs dont l'établissement est situé dans les communes de moins de 5.000 habitants.

En cas de décès ou de radiation, le montant de la cotisation ne peut être remboursé.

L'année syndicale commence au 1er janvier; les cotisations versées avant cette date ne sont affectables qu'à l'exercice antérieur.

2° Des dons et autres libéralités;

3° Des produits des fêtes, représentations, organisées par le Syndicat;

4° Des subventions qui pourraient être accordées;

5° Des autres recettes qui pourraient être réalisées.

Assemblées générales

Les membres du Syndicat se réunissent en Assemblée générale régulière deux fois par an, en avril et en octobre, et toutes les fois qu'il semblera nécessaire au Conseil.

L'Assemblée générale d'avril entend et approuve les rapports du Secrétaire, du Trésorier et donne quitus des comptes.

Chaque adhérent, quel que soit le nombre de ses établissements, n'a droit qu'à une voix. Les décisions sont prises à la majorité du nombre des votants.

Tout membre absent ne pourra donner mandat

de le représenter à l'Assemblée générale qu'à un autre membre et ce, en vertu d'un pouvoir écrit.

Les membres appartenant à la Province pourront envoyer leur vote par écrit, en ce qui concerne la nomination des membres du Conseil d'administration, ou donner mandat à un autre membre du Syndicat.

Sur les autres questions, à moins de questionnaire envoyé aux membres de Province, les décisions seront prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Modification des statuts

Les présents statuts seront susceptibles de modifications mais celles-ci devront être proposées à l'Assemblée générale et le texte des transformations à envisager devra être déposé un mois avant la convocation de l'Assemblée générale, par une simple lettre recommandée.

La dissolution du Syndicat pourra être prononcée par l'Assemblée générale.

Les élections et nominations devront avoir lieu au bulletin secret, les autres scrutins seront faits à main levée sauf dans le cas où l'auteur de la proposition ou cinq membres de l'Assemblée générale, demanderait le vote au bulletin secret.

SYNDICAT NATIONAL DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Siège Syndical provisoire :
125 et 127, rue Ordener, Paris (18e)

Bulletin d'adhésion

Je soussigné, après avoir pris connaissance des Statuts, déclare adhérer au Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique.

Nom de l'adhérent :

Nom et adresse de l'Établissement :

le

Signature :

Le montant de la cotisation devra être directement adressé à M. Meillat, *125 et 127, rue Ordener, Paris* (*18e*).

La cotisation est de 30 francs.

Pour les Directeurs d'Etablissements situés dans une localité de moins de 5.000 habitants, la cotisation est de 15 francs.

Les membres du Syndicat ont droit au service gratuit du Bulletin.

— L'ECRAN DE SACH —



— Moi, je gagne tout l'argent que je veux !
— A la roulette ?...
— Penses-tu !... Je passe *Stella Lucente !...*

Le Cinéma à l'Ecole

On y vient...

Dans les crédits du Budget, les Chambres ont alloué au ministre de l'Instruction publique une somme de 250.000 francs pour l'introduction du cinéma dans l'enseignement.

Sur ce crédit, 100.000 francs seront consacrés à l'achat de films qui complèteront les collections existantes. Avec le surplus, soit 150.000 francs, il sera acheté une centaine d'appareils qui seront distribués dans le courant de l'année.

En fournissant ces renseignements sur les mesures prises en vue d'assurer le développement du Cinéma à l'école, le ministre ajoute : « Les appareils sont attribués aux écoles qui, disposant de la lumière électrique, ou de tout autre éclairage approprié, sont jugées sur le Rapport des Inspecteurs d'académie pouvoir en tirer le meilleur parti pour l'instruction des enfants ou l'enseignement postcolaire. »

Evidemment, on y vient. Toutes ces mesures respirent le désir de faire, enfin ! profiter l'enseignement d'une invention qui paraît avoir été spécialement faite pour lui. Il n'est pas douteux que, d'ici peu d'années, chaque établissement d'instruction possédera sa bibliothèque de films comme il possède sa bibliothèque... proprement dite... Il n'est pas douteux, qu'à cette époque, l'enseignement des sciences exactes, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la géographie, l'histoire, la littérature elle-même aura lieu beaucoup plus sur l'écran que dans la chaire, et que le professeur devra être doublé, obligatoirement, d'un opérateur.

Nous n'en sommes encore qu'à la période intermédiaire. Les crédits votés au compte-gouttes, — 250.000 francs, quand il faudrait des millions ! — millions si facilement trouvés quand il s'agit d'entretenir des milliers de parasites inutiles aux galons multicolores, — permettent d'acheter quelques appareils et quelques films...

Reste à savoir comment ils seront utilisés.

Il existe actuellement une catégorie d'ingénieuses industries qui, sous le couvert d'une association, ou d'une autre, avec le visa du ministère de l'instruction publique, parcourent la province avec un film usagé, se présentent dans les écoles avec une autorisation dûment en règle et, moyennant une somme généralement modique, offrent aux élèves un spectacle qui, s'il n'est pas gratuit, devient ainsi presque obligatoire, sans présenter un intérêt d'actualité ou d'enseignement vraiment immédiat. Je parle ainsi, pour donner un exemple, de *Vingt mille lieues sous les Mers*.

Instructif, évidemment, à condition encore qu'il soit accompagné de commentaires judicieux ; intéressant, c'est certain ; artistique, peut-être aussi... Mais au lieu d'être présenté, comme je l'ai vu, n'importe quand, n'importe où, à l'occasion de n'importe quoi, en pleine semaine, à l'heure de la classe, par n'importe qui, combien n'aurait-il pas gagné en intérêt, en opportunité, s'il eût été présenté par le professeur lui-même (à l'occasion, je suppose, d'une leçon de géographie) à l'heure exacte où il pouvait retenir l'attention de l'élève, avec les commentaires d'une bouche familière, ou bien simplement dans une séance de jeudi, à titre de récompense ?

Je parle de ce film, parce que je sais qu'il circule ainsi. Il devrait y en avoir beoucoup d'autres; mais j'envisage leur projection d'une façon plus normale, plus économique, plus administrative. Afin de faire profiter le plus possible d'écoles pendant l'actuelle période transitoire de films instructifs, pourquoi le Ministère de l'Instruction Publique, ayant constitué un stock de ces bandes, n'instituerait-il pas un roulement par académie? Les recteurs seraient chargés de leur répartition entre les Inspecteurs d'Académie, qui les distribueraient eux-mêmes par roulement, au fur et à mesure des besoins.

Je connais l'objection : « Nous n'avons pas d'appareils », gémissent les directeurs d'école. Mais quoi de plus facile que de s'entendre avec le directeur de la salle de cinéma de l'endroit — il y en a partout — pour qu'il mette à la disposition des élèves, un jour creux, son appareil et son établissement, quitte à percevoir un droit minime pour les frais et le dérangement.

Et ce serait une bonne affaire, et pour l'école, et pour l'enseignement, et pour le directeur lui-même, car il n'y a pas de meilleure publicité que celle faite par les enfants... Partout où ils ont passé, il faut qu'ils traînent leurs parents !

Au cinéma plus facilement qu'ailleurs encore !

FERNAND VÉLON.

Le prochain Congrès

A l'occasion du Congrès National du Cinématographe, la Société Française de l'Art à l'Ecole, 26, quai de Béthune, Paris IVe, nous adresse le questionnaire suivant que nous nous empressons de publier.

Nous vous serions obligés de vouloir bien répondre au questionnaire ci-dessous :

Noms Qualités

Adresse :

1° Le Congrès comprend trois sections :

1° L'orientation professionnelle.
2° L'enseignement technique :
a) industriel.
b) agricole.
3° L'éducation artistique.

A quelles sections désirez-vous être inscrit?...

2° Avez-vous l'intention de présenter des communications..................................

Sur quel sujet?...............................

3° Etes-vous favorable à l'application du Cinéma à l'Enseignement technique:

1° A l'orientation professionnelle............
2° Dans l'enseignement des professions industrielles............................
3° Dans l'enseignement des professions agricoles....................................
4° Dans l'enseignement artistique.........

4° Quelles critiques formulez-vous sur les tentatives d'application qui ont pu être faites?.....

5° Les séances doivent-elles présenter un caractère purement instructif ou mi-instructif et mi-récréatif, selon l'âge des élèves?...........

6° Vous a-t-il été donné d'employer cette méthode et dans quelles branches :

1° Comme indication sur l'orientation professionnelle...............................
2° Comme méthode d'enseignement........

7° Les résultats que vous avez recueillis sont-ils probants :

1° Si oui dans quelles proportions..........
2° Si non en connaissez-vous les causes....

1° Section orientation professionnelle

1° Comment comprenez-vous la présentation au point de vue de l'orientation professionnelle? En connaissez-vous des applications? Lesquelles?...................................

2° Section enseignement technique dans les arts industriels et agricoles

1° Où en est l'enseignement par le Cinéma :

1° Dans l'enseignement technique supérieur..................................

2° Dans l'enseignement technique secondaire..................................

3° Dans l'enseignement professionnel et agricole... . ...

2° Quelle est votre appréciation sur le cinéma éducateur répandu dans l'Enseignement.

Le jugez-vous utile ou superflu :

1° Primaire professionnel...................

2° Secondaire professionnel................

3° Technique supérieur ....

3° Quelles seraient les matières qui se prêteraient le mieux à ce mode d'enseignement?.....

4° Quelle périodicité doit-on donner aux projections :

Hebdomadaire.............................

Quinzaine.................................

Mensuelle..................................

5° Parmi les modes suivants du cinéma éducateur quel est selon vous celui qui est préférable :

a) Séance accompagnée de film normal, vitesse normale et sans interruption......

b) Séance accompagnée de projections fixes précédant le film normal.................

c) Séance accompagnée du film à vitesse normale (avec arrêt en certains points)...

d) Séance accompagnée de projections fixes précédant le film normal avec possibilité d'arrêt en certains points.................

e) Séance accompagnée du film ralenti combiné avec film à vitesse normale sans interruption.............................

f) Séance accompagnée de projections fixes précédant le film ralenti combiné avec film à vitesse normale sans interruption..

g) Séance accompagnée de film ralenti combiné avec film à vitesse normale avec arrêt de l'un ou de l'autre en certains points......................................

h) Séance accompagnée de projections fixes précédant le ralenti combiné avec film à vitesse normale et arrêt en certains points.

i) Film parlant à vitesse normale.........

j) Film parlant avec ralenti et vitesse normale avec ou sans arrêt en certains points et précédé ou non de projections fixes....

6° Quelle est votre opinion dans l'introduction dans le corps du film de dessins animés.........

7° Etes-vous partisan de bibliothèques dites « cinémathèques » régionales ou centrales de films éducateurs.................................

8° Veuillez indiquer toutes autres remarques que vous pourriez juger utiles sur l'amélioration du rendement dans l'instruction, les dépenses occasionnées, l'organisation nationale de l'Enseignement par le cinématographe, etc. etc.

9° Quelle est votre opinion sur les séances éducatives établies par les municipalités...........

3° Section de l'enseignement artistique

1° Que pensez-vous de l'emploi du cinématographe dans l'enseignement artistique en général ?...................................

2° Que pensez-vous de son emploi dans l'instruction pratique du dessinateur :

a) En général..............................

b) Quel coefficient d'utilité lui attribuez-vous..................................

c) En particulier dans l'étude de :

1° La figure humaine, anatomie artistique, expression, mouvement.................

2° La perspective des volumes dans l'espace.

3° La lumière et les ombres artistiques et géométriques..............................

4° Des documents décoratifs (plantes, animaux, minéraux, objets)...............

5° La composition décorative...............

3° Que pensez-vous de son emploi pour la formation du goût par la présentation d'œuvres naturelles ou humaines ?.......................

NOTA. — Ce questionnaire rempli devra être retourné au Secrétariat Général, avant le 30 mars 1922, 26, quai de Béthune, à Paris.

Les rapports ne devront pas dépasser 150 lignes.



LE MAITRE D'ÉCOLE = quel est

L'ÉLÉVE = c'est **ROBINSO**

LE MAITRE = quelle est à votre av

passionnante ?

L'ÉLÉVE = C'est celle de **Robin**

et si l'on en faisait

voir plutôt trois fo

LE MAITRE = Eh bien mes enfants s

est fini et vous le ver

Rosenvaig-U

location

et vos parents qui vous y condu

de revivre les heures de lecture

POUR TOUTE DEMAN

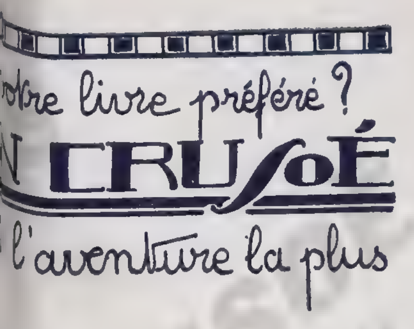
S'ADRE

rosenvaig-univers-

6 rue de l Entrepot

télép = nord 72-67 tél

MONAT FILM



otre livre préféré ?

N CRUSOÉ

l'aventure la plus

on Crusoé...

un film j'irai le

s qu'une.

yez contents le film

ez sitôt que.....

nivers-

le présentera

ront seront heureux

e leur jeunesse.



DE

SSER À

ocation

PARIS.

G=unicélonu

Imp. Le Delay, Paris

WILLIAM FOX présente le LUNDI 20 MARS 1922, à 2 heures (salle du rez-de-chaussée), au PALAIS de la MUTUALITÉ, 325, rue St-Martin

William RUSSELL

dans





L'ENJEU MORTEL

Comédie dramatique (environ 1.575 mètres).

Sunshine Comedie

GARE LA BOMBE

Fantaisie burlesque (environ 600 mètres).

DICK & JEFF dans

UN OISEAU RARE

Dessins animés (environ 200 mètres).

FOX FILM LOCATION, 21, rue Fontaine, Paris (9e) Téléphone : TRUDAINE 28-66

L'As des Ciné-Romans d'Athlétisme

EDDIE POLO dans
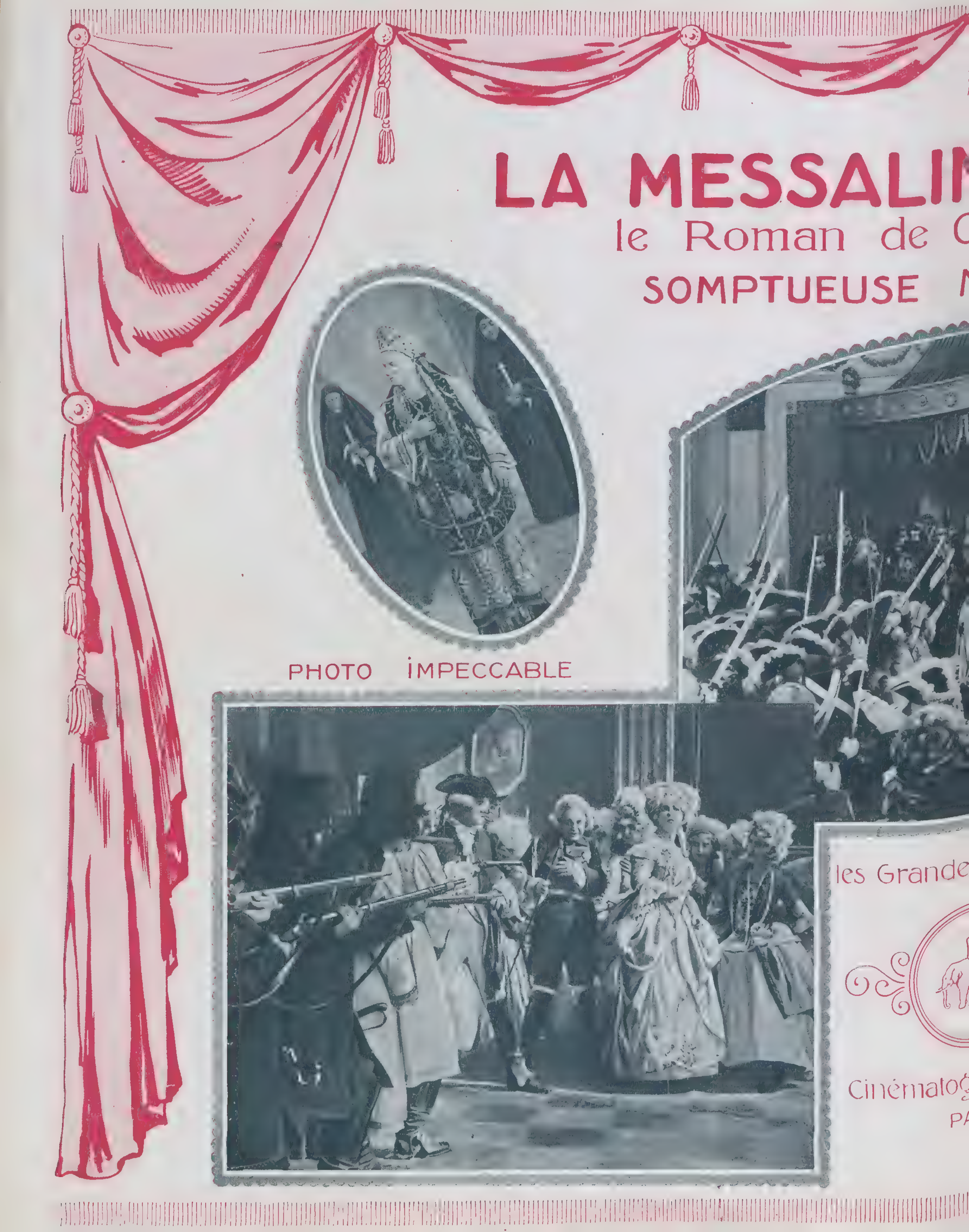
L'IDOLE DU CIRQUE



Le 28 Mars 1922, **AUBERT** présentera les cinq premiers épisodes.

Le 14 Mai sortira le 1er épisode.

CE SERA UN GROS SUCCÈS


LA MESSALIN
le Roman de C
SOMPTUEUSE
PHOTO IMPECCABLE
les Grande
Cinématog
PA



NE DU NORD
CATHERINE II de RUSSIE
MISE EN SCÈNE
EXCELLENTE INTERPRÉTATION
s Productions
GP
graphiques
ARIS

Téléphone Bergère 41-75
Gut. 03-24

Messieurs les Directeurs,

à noter pour votre prochain programme

deux films de premier ordre

LE CŒUR DOMINATEUR

Drame de la vie rustique (1.500 m. environ)

Rien du film cow-boy, mais toute l'intensité du plus poignant conflit de sentiments dans un cadre de merveilleuse nature.

LE RÊVE D'ANDRÉ

Comédie sportive à transformations

Conception d'un genre inédit, interprétée par **ANDRÉ SÉCHAN**

Mise en scène d'Amédée RASTRELLI.

PRÉSENTATION : Le Mercredi 22 Mars, à 2 h. après-midi,

PALAIS DE LA MUTUALITÉ, rez-de-chaussée

---

par EXCHANGE-UNION-FILM C°

5, Rue Bergère = PARIS





L'AGENCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE

présente

un " **GOLDWYN** " hors ligne

interprété par

PAULINE FRÉDÉRICK :

La Victime Inconnue

Comédie dramatique émouvante

Retenez de suite cette superbe Production.

N'oubliez pas non plus ce " Mourlan " des plus curieux :

COMMENT ON FAIT UN DESSIN ANIMÉ

auquel s'intéresseront tous vos spectateurs.

Tribune de nos Lecteurs

M. Edouard Champion, directeur de la Librairie ancienne Honoré Champion, éditeur, 5, quai Malaquais, VIe, nous écrit :

Paris, le 28 février 1922.

Monsieur,

Il s'est fondé en Amérique la Roosevelt Memorial Association *destinée à rassembler et à conserver tous les souvenirs du grand patriote américain.*

J'ai été chargé de recueillir les autographes portraits, photographies, articles, notices, etc... de *et sur Roosevelt, ainsi que tous les souvenirs qu'il serait possible de retrouver.*

Je me permets donc de m'adresser à vous et vous serais très obligé si vous vouliez bien donner des instructions pour que tous documents sur ce grand ami de la France me soient communiqués (avec facture).

Je vous serais également très obligé d'en parler et d'en faire parler autour de vous, seul moyen de réunir le plus de documents possible. Je suis sûr que vous aurez à cœur de collaborer par tous les moyens à cette œuvre d'une haute portée et, avec mes remerciements, veuillez trouver ici l'assurance de ma considération distinguée.

EDOUARD CHAMPION.

M. G. Leblais, directeur de Cinéma à Romorantin (Loir-et-Cher), nous adresse la lettre suivante :

Romorantin, le 10 mars 1922,

Monsieur Ch. Le Fraper, 28, boulevard St-Denis Paris.

J'ai l'honneur de vous communiquer copie de la lettre de démission que je viens d'adresser au Syndicat Français des Directeurs :

Romorantin, le 10 mars 1922.

Monsieur le Président du Syndicat Français des Directeurs de Cinéma, 199, rue St-Martin, Paris.

Ecœuré par l'œuvre stérile accomplie par le Syndicat contre les taxes, j'ai l'honneur de vous remettre ma démission de membre de ce Syndicat.

Je vous ai écrit voilà plus d'un an, que la seule solution était la fermeture générale. *Ma lettre, comme tant d'autres semblables, a sans doute été mise au panier. Il n'en a jamais été question.*

Si les gros du Syndicat étaient aussi frappés que les petits, par les taxes, il y a longtemps qu'ils auraient organisé la fermeture des salles et que nous aurions obtenu satisfaction des pouvoirs publics qui ne savent certainement pas à quel point en est la crise du Cinéma, parce qu'on ne leur ouvre pas les yeux.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

G. LEBLAIS
Directeur du Théâtre-Cinéma à Romorantin.

Je vous laisse la faculté de publier cette lettre dans le *Courrier*, si vous le jugez utile à notre cause. Mais quel est l'homme qui créera le véritable syndicat et organisera la fermeture, qui seule prouvera que nous sommes à bout. Cela vaudrait mieux que d'attendre le projet fantôme.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

G. LEBLAIS.

Contes en Marge de l'Ecran

ATMOSPHÈRE

1er Tableau : UN SALON

« Mais parfaitement, messieurs, explique Dortal, le metteur en scène célèbre, devant un groupe d'auditeurs aussi intéressés qu'ignorant des choses du cinéma, j'estime qu'il n'y a qu'un moyen d'obtenir d'un artiste son summum de valeur, la puissance d'expression qui est en lui, c'est de créer à son intention l'atmosphère qui est celle de son rôle, l'ambiance dans laquelle il lui est impossible de sentir autrement que selon l'action indiquée. Voyez-vous, tout est là, savoir le mettre tour à tour dans la joie ou dans la douleur, dans le calme ou l'agitation, dans l'angoisse ou dans la sérénité. Les moyens : ils sont innombrables. Le décor d'abord : n'y a-t-il pas des pièces où vous ne pouvez pas être gai, des lieux qui vous imposent la gravité, le recueillement et les longs pensers. D'autres, qui semblent inspirer la joie de vivre, qui enclosent comme un besoin d'être heureux et insouciant. Et j'irais plus loin, presque jusqu'à dire que si vous poussez jusqu'à l'absolu cette formule de l'ambiance, tout artiste, même le plus dépourvu de moyens, même celui dont le physique attire invinciblement les pommes cuites, peut être, l'espace d'une minute, le temps de quelques tours de manivelle, un génie. Ah! voyez-vous, l'atmosphère, l'atmosphère, tout est là! Je prépare mes artistes. Je les plante de force, par des entretiens appropriés, par la musique, par des lumières éclatantes ou tamisées, dans la peau de leur personnage ; le studio, c'est tour à tour le cabinet de travail où l'on pense, où l'on crée, le salon où l'art éveille les consciences, la chambre où l'on aime et où l'on meurt. C'est le sanctuaire où l'on prie, c'est la vie elle-même toujours renouvelée et toujours intense, qui nous plie et nous forme à son gré... Ah! voyez-vous, l'atmosphère... »

2e Tableau : LE STUDIO

Aujourd'hui, on tourne la grande scène pathétique, la scène culminante du drame. Dortal l'explique à ses interprètes... pas à tous, d'ailleurs... Sur les trois personnages que comporte la scène : le mari, la femme et l'amant (ô nouveauté des situations) il en manque un... ou plutôt une. La

vedette n'est pas là ; partie déjeuner à midi, il est 4 heures et, sans doute, déjeune-t-elle encore... Et où donc? Seigneur, où aller la prendre?

Inutile, la voici, un peu décoiffée et haletante. Dortal regarde sa montre, l'œil chargé de reproches et murmure : « Tout de même, mon petit... ! » Mais comme la dame est nerveuse, il se limite à cette bénigne observation ; autrement, on n'en finirait plus et dame, cette scène est trop importante. Il reprend ses explications :

« Vous comprenez bien, vous, ma petite, vous êtes sur le canapé, vous vous éventez, et, votre amant, qui s'est rapproché de vous, vous murmure des paroles passionnées... C'est le soir, le calme de la nuit... »

A côté, à grand renfort de coups de maillet et de jurons, les machinistes montent un autre décor ; certes, ce n'est pas tout à fait la langueur d'un nocturne, mais le studio est cher et il n'y faut point perdre de temps.

— Assez, hurle Dorval, on ne s'entend plus.

Mais, comme si les braves gens n'attendaient que ce signal, c'est une recrudescence insensée du chambard ; il faut aller les faire cesser, les renvoyer.

— Je reprends, fait Dortal. Donc, c'est la nuit. Et vous, l'épouse adultère, vous sentez en vous monter la lassitude, l'écœurement, la souffrance... Vous voudriez bien avouer, vous faire absoudre, rejeter tout ce mensonge, mais la froideur de votre mari vous en empêche. Vous êtes rivée à votre faute. Et, tout à coup, tandis qu'un rayon de lune filtre, cet homme bafoué et que vous croyiez insensible se met au piano et commence l'appassionata. Et vous vous levez, droite dans le rayon de lune, des larmes jaillissent de vos yeux. Très simple, vous allez à votre mari et, sans mot dire, vous nouez à son cou vos bras..., vous comprenez tout ceci, ces minutes qui sont pour vous un drame atroce, où vous souffrez d'avoir méconnu cet homme, doivent se dérouler dans le calme et être dominées, entendez-vous bien, par la sérénité de la nuit et de la musique...

— Patron, c'est pour...

— Ah! non, pas maintenant, qu'on me fiche la paix, mugit Dortal, qui se refuse à entendre son régisseur. Celui-ci repart, les bras au ciel, qu'il prend à témoin de son martyre, sans doute.

— Allons, en place, vous ici, vous là... non, pas comme ça, le mari n'est pas aveugle, que diable.

Soyez homme du monde... est-ce que vous vous croyez dans un...

Le dernier mot se perd dans un tumulte; il n'y a pas grande perte, d'ailleurs. Mais le décor voisin, que les machinistes n'ont pas eu le temps de fixer, s'écroule. On dirait la prise de Jéricho.

— Le calme, voyons, le calme du soir, s'époumone Dortal, au jeune premier qui frétille sur un fauteuil. Allons... votre conversation avec Suzanne... Vous lui faites de brûlantes déclarations à voix basse...

— Dis donc, la gosse, as-tu le tuyau annonçé à l'extérieur, pour demain?

— Oui, joue Karapate gagnant et placé dans la troisième, Willie m'a dit que c'était couru...

— Voyons, plus passionné, plus passionné... proteste Dortal qui, occupé par son opérateur, n'a pas entendu. A toi, Duroud, tu as fini de feuilleter les musiques, tu t'assieds au piano... Allons, l'Appassionata.

Tout le monde n'est pas capable d'exécuter l'Appassionata, mais tout le monde ou à peu près sait taper quelque chose et c'est : « *J'en ai marre* » qui s'égrène en notes légères.

— C'est tout ce que tu sais, suffoque le malheureux metteur en scène.

— Ah! fallait prendre Cortot pour jouer mon rôle, fait Durond vexé.

— C'est bon, va, on s'en tirera toujours, affirme la vedette...

Enfin, on est prêt...

— Lumière! commande Dortal.

Crac! un court-circuit : c'est toujours comme ça au dernier moment. Le dégât est vite réparé. Enfin, on va pouvoir tourner.

— Allons, en place.

Mais, derrière le piano, une discussion s'est élevée, une voix de femme, une voix d'homme...

C'est la vedette et son « mari » qui, pour leur plus grand malheur et pour l'exaspération de Dortal, sont amants dans « le civil »... On règle les comptes de ménage; il n'est jamais trop tard pour bien faire.

— Oui, j'te dis qu'hier soir encore, tu lui faisais de l'œil...

— Ah! et puis... m......

Et une gifle, claquante comme un coup de battoir, retentit...

— Tiens, chameau...

La vedette piaille, trépigne, hurle...

— Je vous en prie, glapit Dortal, du calme, du calme, vous en êtes à la réconciliation...

O! Atmosphère!...

YAN B. DYL.

Le Jeudi 23 Mars 1922, à 10 h. du matin, SALLE MARIVAUX

JESSE L. LASKY présente
WALLACE REID
dans

SA 40 H. P.

Comédie, *1.600 mètres.*

Nouvelle de J. Stewart Woodhouse. Scénario de Clara G. Kennedy.
Mise en scène de SAM WOOD.

JESSE L. LASKY présente
ETHEL CLAYTON
dans

L'OBSTACLE

Comédie dramatique, *.550 mètres.*

Nouvelle de Rupert Hughes. Scénario d'Alice Eyton.
Mise en scène de ROBERT G. VIGNOLA.

PARAMOUNT-MAGAZINE N° 30

a) **Un théâtre populaire à New-York.** — b) **Animaux fétiches.** (Longueur : 150 mètres).

Date de Sortie : LE 12 MAI 1922



SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES FILMS
TÉL.: ELYSEES 66-90 & 66-91



63, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
PARIS (8e)



ATELIER DE MONTAGE ET MAGASIN D'ÉCHANGE DES FILMS

69, Rue Fessart — PARIS (19e)

Nos Agences Régionales :

MARSEILLE
Dr Marcel SPRECHER
4, Rue Grignan

LYON
Dr M. CAVAL
9, Cours Lafayette
Tél. : VAUDREY 27-94

BORDEAUX
Dr M. RAMI
8, Rue de Rohan

TOULOUSE
Dr M. LAFORGUE
51, Rue Alsace-Lorraine

LILLE
Dr M. DEROP
5, Rue d'Amiens

STRASBOURG
Dr M. MULLER
3, Rue de Bichswiller

NANCY et ALGER
Prochainement ouverture

CENTRE et NORMANDIE
Dr M. BEAUVAIS
Au Siège social : à PARIS

BELGIQUE, Dr M. LETSCH, ***48, Rue Neuve, à Bruxelles.***

Un Document

On nous communique le document suivant :

Union Cinématographique Belge

Bruxelles, le 25 février 1922.

Cher Collègue,

En présence des dangers tous les jours plus graves qui menacent notre industrie, il n'existe, de l'avis de tous ceux qui n'ont en vue que l'intérêt supérieur de notre corporation, qu'un seul remède : se grouper, s'entr'aider, rassembler en un faisceau compact toutes les forces aujourd'hui éparses, et de cette façon devenir tous les auxiliaires actifs d'un organisme central qui se présentera avec autorité au nom de la cinématographie du pays entier.

On a trop souvent constaté jusqu'à présent un véritable gaspillage d'efforts disséminés. Cette façon d'agir doit être abandonnée. Il faut se réunir et travailler non plus chacun pour soi, mais avec cette unique pensée : tous et tout pour le relèvement de la cinématographie et la défense de ses intérêts.

On ne crée rien aujourd'hui qu'avec des pensées collectives : on n'aboutit à rien que par l'effort commun. C'est donc le devoir sacré de chacun d'apporter sa part contributive à l'édification d'un Bloc solide contre lequel viendront se briser désormais toutes les entreprises des adversaires du cinéma.

Les promoteurs de l'U. C. B., conscients de ces nécessités, persuadés qu'aucun organisme actuellement existant ne les méconnaît et qu'au contraire chacun d'eux poursuit loyalement le but qu'ils se proposent, se sont donnés pour tâche de coordonner leurs efforts et d'en assurer ainsi plus rapidement et plus efficacement le succès.

Soucieux de respecter scrupuleusement l'existence et l'autonomie absolue de chacune des associations actuelles qui continueraient à subsister comme par le passé et conserveraient toute leur liberté d'action, désireux d'éviter toute immixtion dans leur organisation intérieure et d'écarter toute cause de rivalité entre elles, les fondateurs de l'U. C. B. ne demandent aux divers groupements qu'une seule chose, c'est de constituer une sorte de Grand Comité Central, où seraient préparées et étudiées les questions touchant à l'intérêt général de la corporation, pour être ensuite soumises à la discussion de toutes les associations réunies en des assemblées générales d'où sortiraient des décisions communes, dont l'exécution serait poursuivie dans une direction unique.

Qui ne s'aperçoit que c'est là le seul moyen de soutenir la lutte formidable dans laquelle nous nous trouvons engagés; qui oserait prétendre que ce n'est pas le vœu de tous ceux qui comprennent leur véritable intérêt que de les voir défendre par et au nom de tous.

Aucun cinématographiste n'a le droit, dans la situation présente, de se désintéresser de cette lutte. Tous ont le devoir d'y consacrer leurs efforts. Que les uns préfèrent se réunir sous telle bannière, les autres sous telle autre, lorsqu'il s'agit de discuter leurs intérêts particuliers, rien de plus légitime; mais lorsque l'intérêt général est en jeu, c'est-à-dire au moment du danger, c'est sous un seul et même drapeau que tous doivent venir se ranger.

Nous ne doutons pas un seul instant que le projet ci-dessus exposé rencontrera l'adhésion des membres de toutes nos associations, et nous prions celles-ci de vouloir bien examiner les statuts ci-contre, dont l'adoption doit permettre enfin la réalisation du vœu unanime de tous nos collègues du pays.

Par la même occasion, nous invitons chacune des associations à nous faire connaître le nombre des membres qui la composent, et nous indiquer les délégués qui, conformément au titre 2 de ces statuts, seront appelés à désigner le Comité définitif de l'U. C. B.

En une assemblée générale constitutive qui se tiendra le *Mardi 7 mars, à 10 heures du matin,*

au Cinéma Albertum, boulevard Adolphe Max, à Bruxelles, et à laquelle tous les cinématographistes du pays sont instamment priés de vouloir bien assister, il sera procédé à l'examen, et, éventuellement, à l'approbation des statuts et à la constitution du Comité de l'Union Cinématographique Belge.

Pour le Comité *provisoire* de l'U. C. B. :

Les Secrétaires, R. GEERTS. Cl. WILDIERS.

Le Président, A. STRONY.

Prière d'adresser les réponses au Président ou aux Secrétaires du Comité Provisoire :

M. Strony, président, place Wilson, 6, à Gand.

M. Geerts, secrétaire, rue du Compromis, 48, Gand.

M. Wildiers, secrétaire, 139, avenue d'Italie, Anvers.

STATUTS

TITRE I

But

a) Le Progrès moral et matériel du commerce et de l'industrie cinématographiques, dans le domaine commercial, didactique, scientifique et artistique.

b) La protection et la défense des intérêts généraux et spéciaux des diverses branches de ce commerce et de cette industrie, tant au point de vue professionnel, qu'à l'égard des pouvoirs publics.

TITRE II

Composition de l'U. C. B.

L'U. C. B. se compose de toutes les associations cinématographiques du pays qui auront adhéré à ses statuts et qui sont représentés dans son sein à raison de 1 délégué par groupe, plus 1 par 20 membres avec un maximum de 5 délégués par association affiliée, sous réserve toutefois, que les producteurs, éditeurs et loueurs y soient représentés à concurrence de 1/3 et les exploitants à concurrence de 2/3.

Ces associations s'obligent à n'entreprendre aucune démarche d'intérêt général auprès des pouvoirs publics, qu'avec le concours de l'U. C. B.

Elles auront la faculté de recourir à son assistance pour toutes autres démarches quelconques.

TITRE III

Comité de l'U. C. B.

Le Comité de l'U. C. B. est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier, élus par les représentants des associations affiliées.

Les membres du Comité sont élus pour 1 an et rééligibles.

En cas de décès ou de démission d'un membre de l'U. C. B. avant l'expiration de son mandat, il sera pourvu à son remplacement par l'association à laquelle il appartenait. Le membre désigné en remplacement d'un autre achève le mandat de son prédécesseur.

Les attributions du Comité consistent notamment :

1° A veiller à l'observation des statuts, règlements et décisions de l'U. C. B.

2° A prendre toutes les mesures et à établir tous les services qu'il juge utiles à l'administration de l'U. C. B.

3° A percevoir la part contributive de chaque

association affiliée dans les frais nécessités par les services de l'U. C. B. et à faire toutes les dépenses nécessaires à l'administration et aux travaux de celle-ci.

4° A étudier et à établir le projet de budget annuel et à le présenter à l'assemblée générale statutaire.

5° A déterminer le chiffre des appointements du personnel qu'elle emploie et des indemnités des délégués s'il y a lieu.

6° A convoquer l'U. C. B. chaque fois qu'il le juge utile ou qu'il en reçoit la demande écrite et motivée de dix membres délégués, et à fixer l'ordre du jour de ses séances.

7° A convoquer des assemblées de toutes les associations affiliées quand il estimera celles-ci nécessaires ou qu'il y sera invité par une association affiliée.

8° A soumettre aux dites associations toutes les propositions qu'il jugera utiles.

9° A statuer, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale de toutes les associations, sur l'admission, l'exclusion ou la démission des associations affiliées.

10° A faire publier un bulletin officiel ou toutes autres publications importantes : circulaires, brochures, affiches, etc.

Le comité se réunit sur convocation de son président aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par mois.

Le président de l'U. C. B. représente celle-ci dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Le secrétaire général est chargé de l'organisation du Secrétariat de l'U. C. B. avec l'aide des employés qui seront chargés, sous ses ordres, de la besogne courante de l'administration de l'U. C. B.

TITRE IV

Participation Financière des Associations

Chaque association affiliée contribuera au budget annuel de l'U. C. B. au moyen d'une participation déterminée par l'assemblée générale obligatoire de toutes les associations adhérentes, sur proposition du Comité de l'U. C. B.

En cas de nécessité, le Comité est autorisé à faire un appel de fonds supplémentaire aux associations affiliées, proportionnellement au montant de leur participation de l'année en cours, et sauf approbation par une assemblée générale extraordinaire de toutes les associations affiliées.

TITRE V

Des Assemblées Générales

Une assemblée générale obligatoire de toutes les associations affiliées a lieu chaque année dans le courant du mois de mars.

Elle porte notamment à son ordre du jour :

1° La présentation du rapport du Comité de l'U. C. B. sur les travaux et la situation morale et matérielle de l'U. C. B. pendant l'année écoulée.

2° L'examen des comptes, le vote du budget et la fixation de la participation financière.

Le Comité convoque également des assemblées générales extraordinaires de toutes les associations affiliées, toutes les fois que lui-même le juge utile, ou qu'il en reçoit la demande écrite et motivée de la part d'une des associations affiliées, à l'effet de discuter des intérêts généraux de la corporation.

TITRE VI

Votes

Les décisions sont en principe prises à la majorité des voix et selon les règles des assemblées délibérantes.

Dans les circonstances reconnues exceptionnellement graves, à la majorité des trois quarts des membres de l'U. C. B. et après étude approfondie faite par eux de la question, toute proposition liant tous les membres des associations affiliées, doit être soumise à une assemblée générale extraordinaire des associations affiliées, spécialement convoquée à cet effet, avec un ordre du jour motivé et rappelant le texte du présent article. Un rapport écrit sera présenté par le Comité de l'U. C. B. sur la proposition ; celle-ci sera soumise à deux votes séparés, l'un parmi les producteurs, éditeurs et loueurs; l'autre parmi les directeurs d'exploitations cinématographiques présents à la dite assemblée.

La proposition ne sera adoptée que si les deux tiers des membres présents ou représentés régulièrement par un autre membre d'une association affiliée, de chacune de ces deux catégories, votent pour son admission.

TITRE VII

Modifications aux statuts

Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts, si ce n'est par une assemblée générale spécialement convoquée, et à laquelle devront assister et prendre part au vote les deux tiers au moins des membres effectifs de toutes les associations affiliées.

Les modifications ne seront admises qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Dans le cas où le nombre des membres présents serait inférieur à celui exigé ci-dessus, une seconde assemblée générale délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres présents, les modifications aux statuts ne pouvant être admises qu'à la majorité des deux tiers des voix,

TITRE VIII

Tous les cas non prévus par les présents statuts pourront être réglés par l'assemblée générale des associations affiliées, sur proposition du Comité de l'U. C. B.

LES BEAUX FILMS

RÊVE ET RÉALITÉ

Présenté le 9 mars 1922, à Max Linder, par les « United Artists »

Les « United Artists » nous ont déjà réservé tant de surprises qu'une de plus ne saurait nous étonner. L'évolution en cinématographie s'accomplit suivant un rythme accéléré. De l'aventure banale se dégage peu à peu le scénario. Les personnages ne sont plus traités à l'emporte-pièce. Un souci constant de faire vrai et d'émouvoir par des situations simples, nous amène peu à peu à l'œuvre originale, typique, à la comédie de caractères, mais traitée sur le plan propre à l'art cinégraphique et non adaptée en subordonnant les procédés de l'image animée aux artifices du théâtre, ce qui constitue toujours un pis aller douteux.

La vie n'est-elle pas elle-même assez puissante pour s'exprimer librement ? Puisque nous possédons les moyens propres à nous libérer du cadre attristant et étriqué du théâtre, ayons le courage d'élargir l'atmosphère, de multiplier les scènes, d'accuser à la fois la succession et la simultanéité des faits qui ne se déroulent pas toujours suivant une ordonnance logique et de déplacer les personnages au gré des situations, en faisant fi, une fois pour toutes, de cette règle des trois unités d'une insuffisance incontestable au cinéma.

Rêve et Réalité réalise, à mon avis, un grand progrès et, sans parler du côté technique qui décèle un travail inouï pour arriver à tant de naturel sans effort, affirme le succès de la sincérité sur le mensonge brillant et faux, de l'aventure simple sur le roman à ficelles, dont le clinquant ne compense point la pauvreté psychologique.

« *Oh ! ce n'est ni un conte folâtre*
Ni aventureux, ni fécond en péripéties.
Point de héros palpitant de passion...
C'est.. la simple histoire d'une chemise. »

Voilà. Et rien de plus. Toute la comédie se résume en ces quelques lignes de présentation.

Un certain Horace Greensmith a apporté dans une blanchisserie une chemise. Cette chemise fera germer dans le cerveau d'une pauvre petite lavandière toute une histoire merveilleuse. Le beau roman s'écroulera quand le jeune homme viendra rechercher son bien et, ému de la passion qu'il a involontairement inspirée, laissera, par charité amoureuse, un peu d'illusion à sa romanesque amie.

L'intrigue est simple, vous le voyez. Je ne puis malheureusement vous donner qu'un aperçu des mille détails savoureux, des mille trouvailles qui émaillent le texte et s'enroulent autour de cette histoire, à l'instar de ces arabesques qui transforment un ornement froid et géométrique en une symphonie éblouissante de courbes et d'entrelacs.

D'abord, l'atmosphère de la blanchisserie, d'un réalisme composé avec un ingénieux humour ; le défilé pittoresque des blanchisseuses, amusant comme un dessin de Daumier ; puis, la présentation des types accessoires, tel ce vieux cheval étique, à la fois comique et attendrissant...

La réalisation du conte forgé en l'esprit d'Augustine, la petite lavandière, qui s'imagine fille de roi et expose par quelle suite de péripéties elle a quitté le château paternel, est de tout premier ordre. Il y a là une déformation très étudiée et bourrée d'invraisemblances logiques, puisque c'est une pauvre fille sans éducation qui l'imagina. Et l'importance prise par la chemise dans ce récit nous fait mieux comprendre que n'importe quelle étude approfondie, l'idée fixe d'Augustine.

Certes, ses compagnes ne la croiront pas. Elles riront sous cape de ce fatras romanesque, mais il les intéressera car il est à leur portée et il leur entr'ouvre, à elles aussi, la porte des somptueux mirages dont se berce la tristesse des humbles.

Quand Horace Greensmith reviendra chercher sa chemise qu'Augustine lave et repasse amoureusement deux fois par semaine, la pauvrette, qui a fini par croire à son beau rêve, suppliera à voix basse le jeune homme interloqué de feindre de partager sa passion. Elle ajoutera même cette phrase d'une gaîté navrante : « C'est pour mes copines », n'osant avouer son fol espoir. Et, Horace, irrité d'abord, sentira une grande pitié monter en lui. Augustine est laide et mal habillée. Il acceptera de la conduire au bois.

Alors, dans ces deux cœurs, éclate une lutte de

générosité. Augustine se rend compte, malgré son bonheur, de l'indignité de sa mise. Elle feindra à son tour : « C'était pour rire que je vous demandais cela. Mes parents ne me permettraient pas... » Ses parents ! Elle est orpheline... Horace partira, très ému, d'une émotion qui décèle peut-être un commencement d'amour. Il laissera aux mains d'Augustine un petit souvenir, une épingle de cravate qu'elle gardera précieusement.

Et voilà comment, avec de simples événements, on peut presque faire jaillir les larmes.

La place me manque pour analyser les scènes remarquables : l'encombrement de voitures causé par la gaminerie d'Augustine, le sauvetage de Lavande, le vieux cheval que la lavandière va chercher chez l'équarisseur en donnant à ce dernier toutes ses petites économies (et je ne parle pas de la scène impayable qui suit : Augustine faisant monter Lavande trempé par la pluie dans sa chambre et provoquant ainsi la chute du plafond et l'affolement des locataires de la maison), la conversation des deux chevaux « riches » méprisant leur camarade pauvre... Enfin, la scène finale entre Horace et Augustine, d'une grande beauté dramatique.

Quant à Mary Pickford, l'étoile de ce film, elle est si sobrement vraie, si humainement sincère dans le rôle d'Augustine (dont elle a même réalisé, avec un talent inouï, la laideur comique et triste), que j'en suis à me demander si nous ne devons point voir en elle la première artiste cinégraphique de ce temps.

MARCEL YONNET.

La Mode à l'Écran

Ma chère Simone,

Déjà tu te préoccupes de ce que seront les modes du printemps et fais mille projets.

Jusqu'à présent, peu de choses semblent devoir être renouvelées et les modes actuelles restent, pour le printemps, grandes favorites.

Un courant tout spécial favorise cependant le costume tailleur à trois pièces : il est vrai que ceux que j'ai eu l'occasion de voir sont d'une grâce rarement réalisée depuis nombre d'années.

Ces manières de tailleur, qui n'ont de ce nom que le vêtement, se composent généralement d'une robe entière en crêpe ou en serge foulard dont le haut s'ouvre sur un jabot de lingerie et qui, savamment travaillée à la jupe, est complétée par des manches de fantaisie absolument charmantes.

Par dessus on passe, pour la rue, une veste en soie entièrement brodée si la robe est unie, ou inversement.

C'est là une toilette de tous points parisienne, aisée à porter, et dans l'esprit le plus nouveau qui soit.

Je t'en décris quelques-unes ; tu n'auras donc, si cette idée te plaît, que l'embarras du choix. Tout d'abord, une robe de crêpe Korrigan noir, dont la jupe est unie, les panneaux du devant et du dos du corsage sont ajourés sur du crêpe rouge. De ce crêpe est faite la blouse légère et les larges manches.

Un boléro et des panneaux de côté en crêpe noir ajouré sur crêpe rouge pouvant s'enlever ou se remettre à volonté complètent cette robe combinaison fort élégante.

Plus pratique est celle-ci, en serge marine doublée de *crêpe Samouraï* paille, qui forme longue redingote à cape.

Un système de boutonnage permet de l'ouvrir en deux larges revers se boutonnant eux-mêmes sur la cape. On aperçoit alors une charmante robe de même serge, dont le devant est fait d'un panneau de crêpe samouraï finement plissé.

Cette combinaison a beaucoup de cachet, et a été fort admirée ces jours derniers à Maisons-Laffitte.

Elle était accompagnée d'une grande capeline bleue doublée paille, simplement garnie d'une couronne de fleurs jaunes.

Plus simple est une petite robe de kasha brique, découpée sur les côtés en lanières sur fond de satin noir et cloutée d'acier.

Ce même découpage se retrouve en ceinture, au bas des manches assez larges et du décolleté rond.

On pose dessus une petite veste droite de même style que ferme une ceinture en motifs d'acier à pampilles assorties.

Très seyante et très jeune est une robe de kasha marine garnie de petites boules de bois disposées en rosaces retenues entre elles par d'étroits rubans marine.

Au bas de la jupe, broderies « cerise ».

Le petit manteau-cape qui l'accompagne est en kasha marine doublé de soie cerise brodée de marine.

Tous ces ensembles, tu le vois, sont simples et cependant très chics : en général, les robes sont unies ou légèrement drapées, parfois plissées et s'accompagnent de vestes ou vêtements assez courts, assez nets, presque toujours une étroite

ceinture est placée plus ou moins bas, suivant la taille de chacune.

En somme, la silhouette change peut-être un peu dans l'ensemble, mais la mode est peu dissemblable de celle des dernières semaines de l'hiver.

Les robes de printemps seront, je crois, assez jolies, elles seront surtout drapées, sans ceinture, et pour ce genre de toilettes les manches longues, originales dans leur coupe et leur garniture, seront très prisées.

Le crépella et le taffetas seront très en faveur et les teintes préférées seront le rouge, le vert, le mauve, le bleu et le beige.

J'ai vu, en *crépella* et en *astarté* « géranium » brodés vieil or deux toilettes ravissantes.

L'une simplement drapée avec sur le côté un énorme cabochon de broderie or, et sur le côté opposé, à la hauteur du genou, un grand et fort joli motif de fine broderie or.



CLICHÉ HARRY

RACHEL DEVIRYS
la talentueuse interprète de *Prisca*.

L'autre robe était toute droite, une haute broderie or faisait ceinture ; deux pans drapés sur le côté.

Ces deux robes étaient avec manches très larges et toutes simples.

Toute simple aussi est une robe de très beau crêpe majunga beige bordée d'un petit biais de satin du ton.

Manches boutonnées sur l'épaule, ouvertes sur le bras et simplement retenues aux poignets par un bouton.

Très habillée est une robe de velours noir avec le devant en crêpe « cornaline » brodé vieil or.



CLICHÉ HARRY

La fantaisiste MABEL NORMAND.

D'allure très jeune, est une robe en crêpe georgette « tourterelle », garnie de plis au corsage, aux larges manches et à la jupe : ceinture en roses d'argent.

En crêpe athénien et en crêpe satin mauve brodés de perles assorties et de soie floche était une robe tout à fait délicieuse qu'accompagnait une grande cloche de paille mauve couverte de lilas.

La délicieuse artiste qui portait cette toilette ravissante et d'une finesse exquise de ton s'emmitouflait dans un mantelet d'hermine démouchetée ; les soirées sont encore très fraîches à Paris, et cette fourrure et cette toilette printanière s'harmonisaient fort bien.

Cette description te laisse rêveuse...

Je t'en réserve d'autres par prochain courrier, tout aussi tentantes et plus réalisables pour toi.

Mais dans tes projets de toilette d'été, réserve une place pour une toilette mauve, cependant. Le mauve sera grand favori, dit-on... à moins que d'ici là...

« Souvent Mode varie,
Bien folle est qui s'y fie ! »

P. C. C. COMTESSE AMARANTE.

SUR L'ÉCRAN

AVIS

Nos lecteurs sont instamment priés, lorsqu'ils nous écrivent une lettre nécessitant une réponse ou une transmission, de vouloir bien joindre un timbre à 0.25. Nous les avisons, en même temps, que nous ne faisons aucun envoi contre remboursement et que toutes les commandes d'abonnement, de volumes ou de publicité, doivent être accompagnées de leur montant. Il nous est matériellement impossible, au taux actuel des marchandises, de procéder autrement.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse doivent être accompagnés de **0 fr. 75** en timbres pour frais de réimpression de nouvelles bandes.

Remerciements.

MM. Fournet, Gibory, Jacques Dufour, à Paris ;

Les Directeurs de : « Société Française Pathé Nord », « L'Omnium Franco-Canadien », à Paris ;

MM. de la Pommeraye et Cie, à Saïgon (Cochinchine); Lespillez, à Courrières (Pas-de-Calais) ; Cinéma « Eldorado Gaumont », à Strasbourg (Bas-Rhin) ; L. Camer y Cia, à San-José (Costa Rica), sont avisés que leur abonnement au *Courrier* est inscrit. .

Le changement d'adresse de :

M. Jean Buhler, à Toulon (Var), est effectué.

MM. les Directeurs de : « L'Univers Industriel », à Bruxelles (Belgique); Filmovy Svet, à Prague (Tchéco-Slovaquie) ; Film, à Napoli-Roma, sont inscrits au service du *Courrier*.

Tous nos remerciements.

Saisissez le cheveu de l'Occasion !

Asmodée à Paris, une féerie cinémato-lyrique de Rip, des interprètes comme Rip, Jeanne Provost de la Comédie-Française, Aveline et Zambelli de l'Opéra, une nouveauté comme le Visiophone synchronisateur dont on dit merveille, voici des éléments de succès.

Une grande Première.

La première des *Quatre Cavaliers de l'Apocalypse*, de Vicente Blasco Ibanez, a été donnée par la Metro Pictures Corporation au Vaudeville vendredi dernier 17 mars.

Nous rendrons compte la semaine prochaine de cette belle manifestation artistique.

Quoi ! Encore un ?

Un Journal ? Corporatif populaire artistique et mondain ? Je vous jure que nous en manquions !... Quand nous serons à cent, nous ferons une croix !

Eh bien non ! Rassurez-vous. *Erka Revue* est le propre journal d'Erka, que cette maison édite pour faire connaître ses méthodes de travail, ses installations, ses productions déjà parues et à venir. Elle ouvre grandes ses portes au public, elle le conduit à Culver City dans les studios de la Goldwyn Pictures, elle le ramène après un long voyage dans ses bureaux de l'Avenue de la République.

Et tout ceci sans préjudice d'articles documentaires, de multiples photographies, de nombreux documents.

Un nouveau Confrère.

Nous sommes heureux d'annoncer la publication d'un nouveau journal cinématographique, *L'Export Film*, qui est publié à Bruxelles. D'une formule toute nouvelle cet organe est rédigé en français, anglais, italien et allemand. Il vise surtout, comme son nom l'indique, l'exportation et la propagande du film français à l'étranger.

Ses rédacteurs en chef sont MM. P. Simonot et J. Piétrini.

En saluant cordialement notre nouveau Confrère, nous lui souhaitons brillante réussite,

Une réédition attendue.

On vient de présenter à « l'Artistic » une réédition d'un film de la « Cinès » de Rome, *Marc-Antoine et Cléopâtre*, qui reste un des chefs-d'œuvre les plus purs de la grande production italienne.

Ce film dont le succès à son apparition fut considérable a inauguré la technique moderne, et montré la voie, même à l'édition américaine.

La présentation de « l'Artistic », à laquelle assistaient de nombreux professionnels, a montré que l'art de *Marc-Antoine et Cléopâtre* n'avait *jamais été dépassé*. Certaines scènes de ce film, comme le débarquement de l'armée Romaine en Afrique, sont parmi les plus beaux qu'on puisse contempler à l'écran.

Pour tous renseignements pour location en exclusivité, s'adresser à M. Georges Lion, 169, boulevard Malesherbes, téléphone Wagram 38-82.



Faire-part.

Nous recevons le premier numéro du *Bulletin hebdomadaire du Syndicat National.*

Cette publication se présente très élégamment. Elle est bien rédigée et fourmille d'informations intéressantes.

A partir de son prochain numéro, elle donnera régulièrement une chronique des films présentés au cours du mois, en se plaçant particulièrement au point de vue de l'exploitant et de l'impression que doit causer chaque œuvre aux différentes catégories de public.

On ne saurait trop engager les Directeurs de Cinémas à la lire. D'ores et déjà ils peuvent s'inscrire au syndicat, 127, rue Ordener, à Paris.

Avis aux Exportateurs Français.

On conseille aux exportateurs français en relations avec la Sardaigne de ne pas y engager d'affaires sans s'entourer de toutes les précautions possibles afin de réduire au minimum les risques de litiges.

Les actions judiciaires, en effet, comportent actuellement de grands aléas dans ce pays qui est d'ailleurs intéressant par les débouchés qu'il offre.

A ce sujet, l'Office national du Commerce extérieur rappelle à nos exportateurs qu'ils peuvent recourir à ses services pour être renseignés sur la notoriété et l'honorabilité commerciales des maisons importatrices de l'étranger.

Communiqué de l'Office National du Commerce Extérieur.

Concerts Pasdeloup.

Samedi 18 et dimanche 19 mars à 3 heures, au Théâtre des Champs-Elysées, avec le concours de Mme Julia Nessy, cantatrice, et de M. Enesco, violoniste.

1° Wagner : Ouverture des Maîtres Chanteurs.
2° Ravel : Shéhérazade, Mme Julia Nessy.
3° Lalo : Concerto en fa pour violon et orchestre, M. Enesco.
4° Jean Cras : Ames d'enfants, 1re audition.
5° Cl. Debussy : Images.
a) Rondes de Printemps.
b) Gigues.
c) Ibéria.

Les Concerts seront dirigés par M. André Caplet.

Communiqué.

La Fédération Belge Cinématographique (Union Professionnelle reconnue) a l'honneur de porter à la connaissance de ses membres et de qui il appartient, que, par décision unanime de son Comité de direction, le sieur Victor Sandras, 122, rue des Plantes, à Bruxelles, a cessé de lui appartenir aussi bien comme simple membre que comme secrétaire général.

Adresser désormais les correspondances chez le Président, M. Jourdain, 109, rue Verte, Bruxelles.

Fleur de Marie,

Des Mystères de Paris, d'après le roman si populaire d'Eugène Sue, que Ch. Burguet met à l'écran depuis quelque temps déjà pour la marque Française si avantageusement connue La Phocéa. *Fleur de Marie* c'est Mme Huguette Duflos dont le charme et l'art tout de délicatesse ont conquis tous ceux qui ont eu le bonheur de voir sa grâce se dessiner sur l'écran.

Dans ce rôle fait de sentimentalité et de souffrances elle fera couler bien des larmes qu'elle sèchera aussitôt par l'effet magique de son divin sourire.

Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur les détails de son interprétation magnifique.

La Phocéa a réussi un vrai coup de maître en s'attachant la personnalité tant aimée de la grande artiste de la Comédie-Française.

Maison très connue, la plus ancienne de la place, s'occupant de tout ce qui concerne la vente du matériel de cinéma, demande concession de marques de films français et étrangers. S'adresser à G. L. au Journal.

Le Fils de Madame Sans-Gêne.

Le grand succès de « Gaumont Location », superproduction de l'U.C.I, roman de M. Emile Moreau, sera publié dans « Mon Ciné » à partir du 15 avril prochain.

Présentation spéciale.

Le Comptoir Ciné-Location Gaumont a l'honneur d'informer MM. les Directeurs que quatre épisodes du grand film : *En Mission au Pays des Fauves*, ciné-roman en 12 épisodes (Selig Film-Exclusivité Gaumont), seront présentés en séance spéciale et privée le samedi 25 mars à 14 heures 30 dans la grande salle du « Gaumont-Palace » (ouverture des portes à 13 heures 45). Ce ciné-roman, qui sera adapté par Guy de Teramond dans le journal *L'Eclair*, sera édité le 19 mai, c'est-à-dire le jour même de l'édition du dernier épisode de *Parisette*.

Comme d'habitude, cette présentation est absolument privée et la carte d'invitation spéciale du Comptoir Ciné-Location Gaumont sera seule valable.

PETITES NOUVELLES

Dolorès, Cinédrame interprété par Géraldine Farrar, a été présenté à l'Electric-Palace par les Etablissements L. Aubert, le 14 mars à 10 h. 30.

L'OPÉRATEUR.

BIBLIOGRAPHIE

Le supplément S. T. I. P. à la *Revue Française de Photographie* vient de paraître.

Cette collection de résumés de la presse technique et des brevets a fait une large part (150 extraits environ) aux questions cinématographiques (voir en tête de la brochure, du bas de la page IX de la table des matières au bas de la page X, et, pour ce qui concerne la cinématographie en couleur, le haut de la page XI de ladite table) sans mentionner les nombreuses questions de technique photographique pouvant intéresser la cinématographie.

Nous signalons à ceux de nos lecteurs, techniciens de la cinématographie, qui peuvent encore ignorer l'existence de ce document, l'effort qui a été fait pour mettre l'industrie photographique et cinématographique française au courant des travaux poursuivis sur ces questions dans le monde entier.

La collection est mise en vente isolément au prix de Frs : 7.50.

Le Livre des Livres

« Nous sommes heureux de signaler, à ceux de nos lecteurs qui l'ignoreraient, cette anthologie critique mensuelle des nouveaux ouvrages littéraires, dont chaque numéro, qui contient La Critique, L'Analyse et d'importants Extraits (parfois illustrés) des volumes récemment parus, fournit une lecture attrayante, variée, d'actualité et permet : 1° d'être rapidement et bien au courant des nouveautés ; 2° de faire son choix en connaissance de cause.

« Qu'une telle revue est utile à notre époque où les livres coûtent si cher !

« Nous recommandons tout particulièrement *Le Livre des Livres* aux personnes qui n'ont pas le temps de lire, ni même de parcourir les volumes nouveaux, ou qui ne veulent — ou ne peuvent — faire la dépense de les acheter (ou même de les louer) et cependant se trouvent, par leur situation sociale, leur profession, ou leur simple désir d'entretenir leur culture littéraire, dans l'obligation de connaître convenablement la production contemporaine.

« Abonnements : France, un an, 14 fr. ; six mois, 7 fr. 50 ; trois mois, 4 fr. ; Etranger, un an, 16 fr. ; six mois, 8 fr. 50 ; trois mois, 4 fr. 50. — Le numéro : France,1 fr. 50 ; Etranger, 1 fr. 70.

« Une augmentation de prix est à craindre.

« Il reste quelques rares collections des 18 premiers numéros parus, qui sont expédiées, en France contre 21 fr. 50 et à l'Etranger contre 24 fr. 50 ; elles contiennent la critique, l'analyse et des extraits de près de 300 volumes récents et pour la plupart signés d'écrivains dont un lettré ne doit pas ignorer les œuvres.

« Un choix de 12 numéros est envoyé contre 14 fr. en France et 16 fr. à l'Etranger ; un choix de 6 numéros contre 7 fr. 50 en France et 8 fr. 50 à l'Etranger.

« Adresser la correspondance au directeur, M. Gaston Moussé, 3, rue du Marché des Patriarches, Paris (Ve). »



Le refus de payer la taxe de 10 centimes

Conformément à la décision qui a été prise à l'unanimité, les Directeurs de Spectacles lyonnais refusent depuis le 1er mars de payer la taxe de 10 centimes par place établie en remplacement des droits d'octroi, taxe qu'ils estiment injuste et abusive.

A la suite de ce refus, la recette du Bureau de bienfaisance a adressé à tous les directeurs une première sommation sans frais sur papier blanc les mettant en demeure sous peine de poursuites d'avoir à payer dans les 24 heures le montant des taxes non payées. Naturellement, cette sommation est restée lettre morte.

Elle a été suivie à plusieurs jours de distance d'une deuxième sommation avec frais sur papier jaune ordonnant à nos collègues d'acquitter dans les trois jours les sommes exigibles. Cette deuxième sommation n'a pas eu plus d'effet que la première.

En dépit des manœuvres d'intimidation et des mensonges que colportent les receveurs du bureau de bienfaisance pour déterminer nos adhérents à payer, en disant que la Fédération est d'accord avec la mairie pour le paiement de cette taxe, ou bien encore que la Fédération a donné l'ordre de payer, nos collègues ne se sont pas laissés prendre et ont maintenu leur refus.

Nous les mettons en garde contre ces intrigues odieuses et les avertissons de ne rien payer avant d'en avoir référé à la Fédération.

Voici d'ailleurs la lettre que M. Goiffon, président de la Fédération, a adressée à tous les directeurs de spectacles lyonnais, pour les mettre au courant de la situation et des pourparlers qui avaient été engagés entre M. Rollet, notre avoué, et M. le Maire de Lyon :

Lyon, le 8 mars 1922.

Monsieur et cher Collègue,

Notre avoué Me Rollet, d'accord avec la Mairie de Lyon, m'adresse la lettre suivante :

Monsieur,

Je vous adresse sous ce pli la copie de la lettre que je viens de recevoir de Monsieur le Maire de Lyon en réponse à celle que je lui avais adressée le 4 mars courant concernant la taxe municipale de 0 fr. 10.

Conformément à cette lettre il y a lieu de prier tous vos adhérents de payer immédiatement la taxe municipale, mais sous réserves expresses de l'instance à introduire devant le conseil de préfecture. Il y aurait lieu, dans ces conditions, d'exiger de l'Agent percevant la taxe en question, comme au surplus la Mairie de Lyon nous en reconnaît le droit, un reçu conforme au modèle que vous trouverez sous ce pli.

Veuillez agréer.....

Il nous adresse aussi la note ci-dessous :

Monsieur Rollet, avoué à Lyon,

En réponse à votre lettre du 4 mars courant j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne sera pas exercé de poursuites contre les Directeurs de spectacles, pour le paiement de la taxe municipale de 0 fr. 10 autorisée par la loi du 28 juin 1901, si le paiement des taxes arriérées

est effectué avant le 9 mars courant. Je prends note que ce paiement n'aurait lieu que sous réserves de l'instance que ces Directeurs se proposent d'introduire au Conseil de préfecture. Mais il ne m'est pas possible de prendre l'engagement de restituer, au cas où la ville succomberait dans cette instance. Je n'ai du reste pas qualité pour prendre cet engagement, il n'aurait aucune valeur.

La restitution ne pourra donc résulter que de la décision judiciaire à intervenir. A cet effet, les Directeurs contestant l'exigibilité de la taxe déposeraient chacun un mémoire introductif d'instance au conseil de préfecture, mais il ne serait suivi que sur une seule de ces instances. Les autres resteraient au rôle d'attente jusqu'à décision définitive.

Je ne crois pas que le conseil de préfecture fasse d'objection à cette procédure généralement pratiquée dans des cas analogues.

Veuillez agréer...

Pour le Maire de Lyon
l'adjoint délégué, Signé : CHAZETTE.

Veuillez trouver ci-dessous la formule du reçu que vous devez exiger du Receveur ou refuser formellement s'il n'est pas conforme au libellé ci-dessous :

Reçu de M.....
la somme de..... montant de la taxe municipale de 0 fr. 10 sur les entrées du... à ce jour. Etant expliqué que ce paiement est fait par M..... sous réserves expresses de l'instance qui va être introduite devant le conseil de préfecture pour faire décider si la perception de ladite taxe est légitime.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, mes empressées salutations.

Le Président : E. GOIFFON.

(Bulletin de la Fédération des Directeurs de Spectacles du Sud-Est).

On récidive à Toulon

Les Directeurs de Cinémas sont encore poursuivis

Depuis que la Cour de Cassation a réformé le jugement de Toulon, qui avait acquitté trois de nos collègues coupables d'avoir contrevenu à l'ukase de M. le Préfet du Var, l'offensive recommence de plus belle contre le Cinéma dans ce département. Il semble que M. Barnier tienne à se venger du camouflet que lui infligea le 20 octobre dernier le tribunal de simple police de Toulon.

Il a ordonné une surveillance rigoureuse des établissements cinématographiques. Malheur au directeur qui projette sur son écran un film où se trouve une scène de meurtre, de vol, de pillage ou de suicide. Il est impitoyablement poursuivi.

On se souvient de quelle façon magistrale, M. Bizet-Dufaure, le distingué président de la Fédération Générale des Directeurs de Spectacles de Province avait, devant le tribunal de Toulon, démontré à quelles énormes absurdités pouvait aboutir l'application de l'arrêté de M. Barnier. En le prenant à la lettre il était interdit de projeter sur l'écran non seulement tout le répertoire de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas, mais encore *Œdipe-roi* de Sophocle, *l'Atlantide*, de Pierre Benoit, *Le Petit Poucet* et jusqu'à *La Passion de Jésus-Christ*. Cet arrêté est un défi au bon sens; il joint le grotesque à l'odieux.

Il est donc, dans ces conditions, à peu près impossible à un directeur de Cinéma de ne pas enfreindre les ordres de M. le Préfet de Draguignan. C'est pourquoi plusieurs de nos collègues toulonnais sont de nouveau poursuivis pour avoir donné des films indésirables.

Devant le tribunal de simple police, M. Pagès, commissaire central de Toulon, faisant fonction de ministère public a soutenu l'accusation et défendu avec mollesse et sans grande conviction

Le Projecteur Acier "**IMPÉRATOR**"



est le seul

qui ait obtenu les plus hautes distinctions aux récentes Expositions :

AMSTERDAM 1920
Grande Médaille d'Or

LONDRES 1921
Grande Médaille d'Or et Diplôme d'Honneur

" L'IMPÉRATOR "

A FAIT SES PREUVES ET S'EST IMPOSÉ
Uniquement par ses Qualités
QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ ÉGALÉES

LIVRÉ AVEC TOUTES GARANTIES

Les Établissements de 1er ordre tournent avec "l'IMPÉRATOR"

Service technique à la disposition des Clients pour tous renseignements, démonstration, montage, etc.

INSTALLATION COMPLÈTE DE CABINES

ATELIER DE RÉPARATIONS

Heinr. Ernemann A.-G. Dresden.

LIVRAISON IMMÉDIATE ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ LIVRAISON IMMÉDIATE

Stock à Paris

ROMBOUTS Frères, 16, Rue Chauveau-Lagarde (Madeleine) - PARIS (8e)

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Téléphone : GUTENBERG 30-09 ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

la thèse préfectorale. Il a dû convenir que l'application de cet arrêté draconien était une chose délicate, qu'elle exigeait une compétence professionnelle qu'on ne saurait s'attendre à trouver chez tous les agents de l'autorité, Me Lesperon a présenté la défense des directeurs. Il a développé la thèse, qu'il avait déjà soutenue lors du premier procès, à savoir que l'arrêté préfectoral est entaché de nullité au moins au point de vue de la précision. Il y ajouta un nouvel argument. L'article 49 de la loi de Finances du 31 décembre 1921 établit d'ailleurs formellement le droit de représenter dans toute la France les films revêtus du visa de la commission de contrôle fonctionnant sous l'autorité de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. M. le Préfet ne connaissait sans doute pas cette nouvelle disposition législative, sans quoi il n'aurait pas stimulé le zèle de ses agents contre le Cinéma.

Le jugement sera rendu à l'audience du 16 mars courant. Il est probable que, d'ici là, la première affaire qui a été renvoyée par la Cour Suprême devant le tribunal de Draguignan sera liquidée.

En attendant, les Directeurs de Spectacles du Var, réunis sous la présidence de M. Bizet-Dufaure, ont arrêté diverses mesures dans le cas où interviendrait un jugement de condamnation.

Ces nouvelles poursuites nous démontrent qu'une des plus urgentes questions à régler est celle de la censure du Cinéma. Il faut que le Cinéma ait un statut, une charte. Il faut qu'il soit assimilé au théâtre, et non pas aux baraques foraines. Il ne faut pas qu'il soit exposé à toutes les fantaisies, à tous les caprices et à toutes les absurdités des agents de l'autorité et des maires. Il doit y avoir une censure et une seule pour toute la France et non pas trente-six-mille.

. . . .

(*Bulletin de la Fédération des Directeurs de Spectacles du Sud-Est*).

Contre la Famine

Une première liste de souscription nous est transmise par Mme Renée Sylvaire, avec ce petit mot :

Nice, le 10 mars 1922.

Mon cher ami,

Voulez-vous accepter de publier la petite liste de mes souscripteurs généreux, lesquels par leur obole aident à soulager la misère russe ? Vous le ferez, je n'en doute pas. Je vous remercie de l'aide que vous m'avez apportée, comme je les remercie, eux, d'avoir répondu à mon appel ; puissent-ils trouver une noble satisfaction dans leur simple geste si sincèrement accompli. Je leur garde, personnellement, une immense gratitude.

RENÉE SYLVAIRE.

* * *

Denise Legeay	100	fr.
Josette Andriot	50	»
Hebdo-Film	50	»
Mlle de Reusse	25	»
Mme Ribeyre	20	»
Mme Elliott (Louise Lagrange)	20	»
Un ami du Cinéma (Grenoble)	5	»
Quête faite à Allanches (Cantal) par M. Faucillon	54	80
M. Faucillon	10	»
Mme Genevois	5	»
Troupe Luitz-Morat, quête faite par Henri Rollan	314	»
	653	80

Adresser les dons à Mlle Renée Sylvaire, Nice (Alpes-Maritimes).



Un Film Français, mis en scène par E. VIOLET, édité par AUBERT

est une GARANTIE DE SUCCÈS

LA RUSE

LA RUSE

Comédie Dramatique de M
d'après la pièce célèbre de MM. C



Interprétation remarquable de DONATIEN

C'est un rude bonhomme que le père Gerfaut, propriétaire normand, oui, un rude bonhomme, tout d'une pièce, intraitable sur les questions d'honneur, et qui, pouvant se vanter de n'avoir jamais menti, a la plus grande horreur du mensonge.

Dans sa ferme prospère, sa vie s'écoule, remplie par les travaux des champs, les simples mais fortes joies de la nature, entre sa femme et sa nièce Yvonne, une délicieuse jeune fille de dix-huit ans rêvant souvent à un amour lointain : Jacques !

Mais un souci marque le front ridé du vieux Gerfaut : son unique fils Jacques, étudiant à Paris, lui écrit son intention de se marier avec une jeune fille qu'il adore, Marthe Dupuy, et Gerfaut, à la suite d'une enquête secrète, a appris que depuis longtemps, Marthe était la maîtresse de Jacques.



La Fête

André de LORDE

[...]ude ROLLAND et HERSENT

LA RUSE



DONATIEN et Mme Marsa RENHARDT

« Quelle idée avez-vous donc, à Paris, d'aller voir votre femme par la fenêtre? »

Et, bredouillant une vague explication, René retourne à la ferme. Le lendemain, au dîner des noces d'argent des époux Gerfaut, le vieux paysan raconte gaiement la petite scène de la veille, et donne le conseil à un jeune amoureux de ne pas imiter les « gens de Paris ».

La mère Gerfaut réussit à entraîner son mari à l'écart, et, tandis qu'Yvonne tente d'animer les convives, la pauvre femme avoue la vérité.

Et la mère affolée tremble.... elle sait combien son fils aime Marthe et craint que le récit de Gerfaut ne soit l'origine d'un drame qu'elle entrevoit clairement.

Alors.... il faut que Gerfaut mente, qu'il déclare son récit de pure invention s'il ne veut pas tuer son fils....

Gerfaut refuse son consentement au mariage, et Jacques passant outre, épouse Marthe. Mais il manque quelque chose au bonheur de l'étudiant, car du jour de son mariage, il n'a plus de nouvelles de sa chère mère qu'il vénère et, sur les conseils de son ami René Villars, il décide de revenir au pays.

René Villars a imaginé une ruse : il présentera Marthe comme étant sa femme et tous deux invités par Jacques, et, une fois dans la place, Marthe saurait bien conquérir le farouche Gerfaut.

La ruse de René Villars semble bien réussir, et l'arrivée de Jacques et des faux époux met une note joyeuse dans la ferme. Gerfaut ouvre ses bras à son grand fils, mais de Marthe il n'en est pas question. Les faux époux reçoivent l'accueil le plus large, et Marthe fait la conquête du vieux ménage.

Le même jour, Jacques met sa mère au courant de la supercherie.

Le soir prétextant une migraine, Marthe se retire seule dans une chambre d'un petit pavillon, et comme Gerfaut fait sa ronde habituelle, il aperçoit une ombre grimpant à une échelle conduisant à la fenêtre de la chambre de la jeune femme.

Gerfaut bondit et découvre que le rôdeur n'est autre que René.



DONATIEN et Marcel AUDION



Mag MURRAY - Marsa RENHARDT et DONATIEN

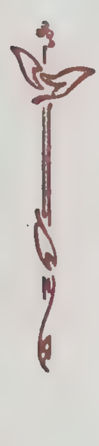
Il mentira, le vieux bonhomme.... pour la première fois de sa vie il mentira.... Marthe crie son innocence et explique que René lui faisait la cour, et voulait profiter de la situation pour arriver à ses fins, mais qu'elle l'avait repoussé et était toujours digne de Jacques.

Alors Gerfaut prend son fils à part et lui avoue que l'histoire qu'il a racontée est une blague, et qu'il l'avait faite pour punir son fils de la ruse qu'il avait employée pour introduire sa femme dans la maison.

Les deux jeunes époux s'embrassent longuement, tandis que le vieux père sort dans la cour et jette à la porte René l'intrus, qui voulait souiller sa demeure.

La tâche de Gerfaut est terminée : Jacques est retourné au foyer.... quant à Marthe.... il s'en chargera, et il saura bien la faire filer droit. .. droit comme un sillon....







IMP. LE DELEY, 13, RUE DES ARQUEBUSIERS, PARIS (3e)

La Semaine Niçoise

Je ne conseillerai pas à un Parisien, amoureux de repos et de rêve, de venir en ce moment sur la Riviera !... De quelque côté que la fantaisie vous emporte, quel que soit l'endroit choisi pour effeuiller la fleur du Souvenir, l'écho des réjouissances carnavalesques résonne encore avec trop d'intensité, dans l'azur du ciel, où les oriflammes multicolores sont impitoyablement flagellées par le mistral.

Hier, c'était la deuxième bataille de fleurs à Nice et à Menton : Projectiles fleuris lancés des tribunes ou des chars, dans un émerveillement de couleurs ; fête incontestée d'élégance et de beauté. Aujourd'hui, concours hippique du Cap Martin et Concours hippique de Cannes : habits rouges des gentlemen élégants et petits chapeaux des vaillantes amazones vêtues de sombres couleurs. Demain, combat naval fleuri de Villefranche, grand gala de la Presse, Redoute blanche au Casino de Nice. et parmi tant d'autres attractions l'Exposition et le Concours des chiens de luxe de Monte-Carlo ! Enfin, pour terminer les Réjouissances, les grandes Régates Internationales et la semaine de l'Aviation Française !

Voilà, comme on dit vulgairement, du pain sur la planche pour les amateurs de fêtes et de réunions mondaines. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Ne nous plaignons pas, et souhaitons, au contraire, à cette fin de saison un éclat particulier.

DANS LES CINÉMAS

Semaine excessivement intéressante au point de vue artistique. La contagion de l'exemple est une bonne chose, puisque tous les Directeurs Niçois donnent, autant qu'ils le peuvent, bien entendu, des films français d'une facture excellente. Mais, le clou de cette semaine est, sans conteste, la présentation au *Palais du Ciné* de *L'Empereur des Pauvres*.

Je ne m'attarderai pas ici dans les lieux communs qui, d'habitude, servent de lever de rideau à la présentation des bandes aimées du Public. Et carrément, sans préambule, je dirai toute la satisfaction éprouvée devant cette œuvre puissante et d'une saine moralité, qui, du premier coup, a conquis la salle véritablement émerveillée.

Impressionnés par une mise en scène extraordinaire et splendide ainsi que par une photo d'une étincelante luminosité, les habitués du Palais du Ciné ont fait à l'œuvre entière de M. René Le Prince le plus enthousiaste accueil. Certains tableaux. et parmi eux la *Cueillette des Roses*, les *Vendanges*, étincelants de lumière et imprégnés d'une douce poésie, ont été particulièrement goûtés et admirés. Je citerai également la joie avec laquelle les Provençaux ont retrouvé les danses qui accompagnaient autrefois la *Fête du Vin*, et reconnu *Valbonne*, avec ses champs, son rutilant soleil et son inoubliable beauté.

« *Regardo coumo es pouli nostré pichoun villagé !...* »
« *Coumo es ben éou !...* »

(Vois donc comme il est beau, notre petit village !.., Comme c'est bien lui !)

Ces quelques paroles prononcées par deux bons vieux assis près de moi, en disent plus que des pages entières sur la photographie merveilleuse de ce film, où se déroulent les sites les plus pittoresques de la Provence ensoleillée !

En résumé, l'œuvre de M. René Leprince a trouvé, à Nice, où plusieurs interprètes sont très connus, un immense et triomphal succès !

PETITES NOUVELLES

Miss *Pearl White* est arrivée à Cannes. Ell est descendue à l'hôtel Carlton.

Le Prince Philippe de Bourbon est en sa villa La Plage.

S.A.R. la duchesse d'Albany est arrivée hier par le rapide.

PAUL BARRIÈRE.

Le " Courrier " à Grenoble

Je viens de voir la première de *Le Cœur Magnifique*, œuvre de Feu Séverin Mars en collaboration avec André Legrand, auteur de la *Suprême Epopée* et de *L'Ile sans amour*. Mon émotion est grande d'avoir vu... (revivre ?) mon combien admiré Mars, dans cet ultime film !

Il est un peu confus, ce film, mais, notre très cher Séverin y a mis tout son art d'intensive émotion, toute sa puissance esthétique, tous ses moyens de dramatisation faciale, que j'ai nommé : *Gestes de L'Ame*.

Pauvre Grand Homme du Cinéma français, toi qui nous as étreint le cœur avec *J'accuse la Guerre*, avec la *Xe Symphonie* et que nous attendons dans *La Roue* et *La Nuit du onze Septembre*, ton souvenir vivant, tout ce qui reste de Ta Vie tourmentée de cordialité créatrice, nous fera aimer plus encore l'Ecran ressusciteur.

. . . .

— *Les Avatars de Charlot*, macédoine de vieux films du Maitre du Rire. Intéressant.

PIERRE RAMBAUD.

La Tunisie sur l'Ecran

Le chemin de Tunis commence à devenir familier aux artistes du cinéma. C'est ainsi qu'on a pu voir tourner tour à tour à Tunis, à Kairouan, Mahdia, à Monastir, à Gabès, des films comme les *Cinq Gentlemen maudits*, comme *Marouf*, comme la *Maison des Pendus*, comme les *Contes des Mille et une Nuits*.

Aussi ne peut-on que se réjouir en apprenant qu'aujourd'hui un des artistes du cinéma les plus aimés du public, vient de tourner à Bizerte un film destiné à un immense succès.

Cet artiste est M. Léon Mathot, le créateur de Edmond Dantès dans *Monte-Cristo*, de Luc Froment dans *Travail*, de Marc Anavan dans *L'Empereur des Pauvres*, la vedette de Pathé-Consortium.

Aux côtés de M. Léon Mathot opère, comme metteur en scène, son ami M. René Leprince. M. Léon Mathot est accompagné par sa charmante femme, Mme Mary Viard, artiste de talent que nous avons entendue il y a deux ans au Théâtre Municipal et qui vient de faire une brillante saison à Alger.

Nous avons pu nous entretenir au Tunisia-Palace avec MM. Léon Mathot et René Leprince qui ont bien voulu nous donner quelques renseignements sur le film qu'ils ont tourné à Bizerte.

Le titre du film, du moins celui qu'il porte actuellement, est : *To be or not to be* (*être ou ne pas être*). Le film porte à l'écran, à travers un scénario qui est entièrement l'œuvre de M. René Leprince, un problème moral particulièrement angoissant.

Le rôle principal est celui d'un officier de marine qui, à la suite d'incidents auxquels il n'a pu s'opposer, se trouve devant la double alternative de passer pour mort et d'abandonner sa femme et son enfant, ou d'être à jamais déshonoré. Les situations poignantes sont pour MM. Leprince et Mathot l'occasion de donner toute leur mesure.

Nous adressons à nos grands artistes français nos félicitations les plus sincères.

Slouma B. Abderrazak,
Rue El Halfaouine. Imp. Er-Riad, 5, Tunis.

Société Française de l'Art à l'Ecole

NOTE RECTIFICATIVE

Congrès des applications du Cinéma à l'Enseignement professionnel et artistique

CONCOURS DE FILMS ET EXPOSITION :

1° **Concours.** — Le Congrès organisé par la Société de l'Art à l'École comprendra un Concours de films ; les sujets imposés sont :

1. *Orientation professionnelle.* — Le sculpteur sur bois.

2. *Enseignement technique :*

a) Le tourneur sur métaux : Travaux sur tour parallèle. Position de l'ouvrier. Principaux mouvements de l'outil. Filetage.

b) Labours et semailles.

3. *Education artistique.* — Le décor floral. La fleur naturelle, sa cueillette et son emplette. Son emploi dans la décoration du foyer.

Le métrage de chaque film ne devra pas excéder 250 mètres, texte compris.

Les concurrents peuvent s'inscrire pour une ou plusieurs sections et présenter dans chacune un ou plusieurs films.

La présentation des films du concours sera anonyme. Les noms des concurrents ne seront rendus publics qu'après les opérations du Jury et avec l'assentiment de ces concurrents. Le concours ne donnera lieu qu'à un classement honorifique.

La compréhension du sujet, l'excellence de l'exécution, l'inédit, le prix de vente et de location constitueront les éléments d'appréciation du Jury. Ce dernier sera constitué dans chaque section par l'ensemble des congressistes de cette section. Les concurrents devront se faire inscrire avant le 5 Avril, au Secrétariat de l'*Art à l'École*, 26, quai de Béthune, Paris-4e.

Ils seront avisés, à l'ouverture du Congrès, de la date et du mode de présentation de leurs films.

2° **Exposition.** — Le règlement relatif à l'Exposition des appareils sera délivré, sur demande, par le Secrétariat Général de l'*Art à l'École*.



Franco par poste



Le Manuel Pratique

Les Projections animées.— Manuel pratique à l'usage des directeurs de cinéma, des opérateurs et de toutes les personnes qui s'intéressent à la cinématographie. Un volume broché de 175 pages sur beau papier avec plus de 60 gravures explicatives.

S'adresser au *Courrier Cinématographique*, 28, boulevard Saint-Denis, Paris.

Le *Manuel pratique*, très clair, abondamment illustré, peut rendre de très réels services à nos lecteurs. Une collaboration connue groupe dans ce volume anonyme tous ceux qui, depuis l'origine de l'industrie cinématographique, s'occupent de la question, étudiant, disséquant pour ainsi dire tous les instruments, expérimentant tous les modes d'éclairages, perfectionnant, inventant et surtout pratiquant continuellement l'art de projeter les films en public. Au demeurant, c'est un ouvrage remarquable, dont la place est marquée chez ceux qui s'intéressent au cinématographe.

Toutes les questions y ont été traitées avec la même maîtrise, avec le même souci de la vérité, et une parfaite indépendance de jugement.

TABLE DES MATIÈRES

Le Cinématographe (Introduction).

Première partie. — CHAP. I : *L'Exploitation Cinématographique* : Généralités. — Les films. — Le programme. — Location des films. — Choix du programme. — CHAP. II. — *Dispositions à prendre pour l'ouverture d'une salle de spectacle cinématographique.* — Extrait de l'ordonnance de la préfecture de police de Paris. — Autorisation d'exploitation d'une salle à Paris.

Deuxième partie. — CHAP. I : *Appareils projecteurs.* — Appareils à griffes. — Appareils à croix de Malte. — Appareils à cames. — Appareils d'amateurs. — CHAP. II : *Choix d'un système.* — Appareils Pathé, Gaumont, Demaria, Bonne Presse. — Nouveau cinématographe Guil. — Projecteur Pathé à cadrage fixe. — Appareil Ernemann Imperator. — CHAP. III : *Installation d'un poste complet de cinématographie.* 1. La salle. — 2. Dimensions à donner aux images. — 3. L'écran. — 4. La cabine. — 5. Le poste ou appareil dérouleur. — 6. Le système optique. — 7. Choix d'un éclairage : 1° lumière oxy-éthérique ; 2° lumière oxy-acétylénique ; 3° lumière oxhydrique ; 4° lumière électrique: production de l'électricité ; définition du courant électrique ; formes du courant ; courant alternatif ; transformateurs ; bobines de Self ; redresseur statique ; groupes électrogènes ; appareils constituant une installation électrique ; régulateurs automatiques ; lampes à arc ; charbons, etc. etc. — CHAP. IV : *Instruction pour la mise en marche.* Projections par transparence et par réflexion. — Centrage de la lumière et mise au point. — CHAP. V : *Conseils pratiques* : 1. L'opérateur. — Entretien des appareils. — Entretien des films. — 2. Causes d'insuccès. — 3. Les bruits de coulisse. — CHAP. VI : *Suppression des risques d'incendies.* Ecran de sûreté. — Volet automatique de sûreté. — Carter pare-feu. — Volet automatique de sûreté. — Carter. — *La projection parlante.*



Franco par poste

Aucun envoi n'est fait contre remboursement. Prière de joindre à chaque commande de manuels son montant en mandat-poste

Le " Courrier " Financier

Les mauvaises nouvelles extérieures — grève du Rand ; agitation aux Indes ; attitude peu amicale des États-Unis ; déclarations belliqueuses des chefs bolchevistes, etc... — ont, comme on pouvait le prévoir, influencé fâcheusement le Marché, qui a perdu beaucoup de son activité.

Cependant, comme la position de place était peu chargée, la baisse qui s'est produite n'a, à aucun moment, pris un caractère inquiétant. On a reperdu une partie, voire la totalité du terrain précédemment gagné ; mais l'on n'est pas revenu au-dessous du point de départ, qui constitue une sorte de barre impossible, semble-t-il, à franchir en baisse.

L'impression dominante demeure, somme toute, la même : nous avons touché le « fond » de la crise ; une reprise est inévitable ; mais quand se produira-t-elle ? Toute la question est là.

Or, les places étrangères continuent à faire preuve d'une excellente orientation ; et, à New-York, notamment, d'où nous viennent toujours les directives financières, la hausse se poursuit, de façon presqu'ininterrompue, depuis deux mois déjà. Chez nous même, il y a eu, ces temps derniers, des symptômes d'amélioration, qui n'ont pu se développer à cause des complications politiques signalées plus haut. Mais de nombreux indices persistent, cependant, qu'il faut noter : les vendeurs n'osent plus, comme précédemment, attaquer bruyamment toute la cote ; de temps à autre, une valeur se réveille, et, avec une très grande facilité, monte brusquement, grâce, précisément, aux rachats du découvert qui s'inquiète ; enfin, au Marché du Comptant, les demandes de la clientèle se font plus nombreuses, comme si le public se rendait enfin compte que beaucoup de titres, exagérément dépréciés, constituent, à l'heure actuelle, des occasions intéressantes.

Tout cela « sent la reprise », tout cela prouve qu'un travail de sondage est opéré, en ce moment, en vue de tâter le marché, et de se rendre compte de ses possibilités. Lorsque l'occasion favorable apparaîtra, le déclanchement s'opérera ; et, comme nous l'avons déjà maintes fois répété, il s'opérera, vraisemblablement, avec une brusquerie qui ne permettra pas aux timorés qui auront trop attendu, d'en profiter.

* * *

Les actions ordinaires et les actions de priorité de la Raffinerie Say sont, depuis quelque temps, très calmes, et leurs cours ne varient que dans d'étroites limites. C'est là, chose d'autant plus à noter, que ces titres nous ont habitués à des fluctuations dont l'amplitude ne le cédait qu'à la brusquerie.

Nous ne referons pas l'historique de ces mouvements inopinés, qui ont toujours ressemblé à des coups de Bourse soigneusement préparés, et habilement montés. Mais nous les rappelons, cependant, car on peut se demander s'il ne va pas s'en produire un nouveau d'ici quelques jours.

Sans parler de la hausse du sucre, qui se poursuit depuis un certain temps déjà, et qui ne peut manquer d'être exploitée un jour par la spéculation ; il est un autre fait qui pourrait bien servir de prétexte à un brusque départ en avant, et à un « étranglement des vendeurs » analogue à celui de Novembre dernier.

Que devient, en effet, la plainte des betteraviers ? Depuis l'inculpation de MM. Letord, Tinardon et Peytel, le silence s'est fait autour de cette affaire. N'y a-t-il pas du nouveau ? Une transaction n'a-t-elle pas eu lieu ? Autant de points sur lesquels on aimerait à être fixé, car des bruits incontrôlables courent en Bourse, qui doivent bien reposer sur quelque chose !

Attendons, mais surveillons attentivement le marché du titre ; nous avons l'impression très nette qu'il se prépare un mouvement. Et il serait bon que, cette fois, quelques rares... initiés ne fussent pas seuls à en profiter.

RAYMOND BOULIÈRE.

LE CINÉMA ET LA FINANCE

Les principales valeurs traitées en Bourse

	dernier cours	cours précédent	dernier dividende
Au Parquet			
Actions Pathé Cinéma	315 »	312 »	6 »
Actions Établissements Gaumont	249 »	257 »	13 »
Obligat. 5% Etablissements Gaumont	370 »	370 »	25 »
En Coulisse			
Actions Établissements L. Aubert	110 »	108 »	10 »
— Cinéma Exploitation	265 »	268 »	25 »
— Cinéma Omnia-Montmartre	82 »	87 »	» »
— Cinémas Modernes	133 50	133 50	» »
— Cinéma Eclipse	22	25 »	» »
Hors-Cote			
Parts Cinémas Modernes	47 »	54 »	» »
Parts Cinéma Éclipse	20 50	20 50	» »

Avis divers

I.—Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Française Pathé-Nord, concessionnaire de la marque Pathé en Russie, Société anonyme au capital alors de 6.500.000 fr., dont le siège est à Paris, 13, boulevard Malesherbes, en date à Paris, du 18 février 1922, enregistré, il appert :

1° Que l'assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale, qui sera désormais : « Société Française Pathé Nord, concessionnaire de la marque Pathé en Russie.

2° Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires modifiant la résolution précédemment prise par l'assemblée du 14 décembre 1921, à décidé de porter le capital social de 6.500.000 francs à 10.000.000, par la création de 35.000 actions nouvelles de 100 francs chacune entièrement libérées; lesdites actions destinées à être attribuées en représentation des apports ci-après énoncés.

3° Qu'il a été fait apport à la Société de la jouissance exclusive de la marque Pathé pendant soixante quinze ans sur le territoire russe aux conditions prévues dans des conventions passées par la Société « Pathé-Cinéma » avec M. Halbmillion, ainsi que d'autres droits et avantages énoncés auxdits accords.

Cet apport a été consenti moyennant l'attribution des 35.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées, précédemment créées.

4° Que l'assemblée a désigné M. Alexandre Grosman comme commissaire, chargé de faire un rapport sur la valeur de cet apport.

II. — Du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires en date à Paris du 6 novembre 1921, il appert que ladite assemblée a autorisée le remboursement à M. Halbmillion d'une somme de 240.000 francs, montant de diverses dépenses par lui faites antérieurement à la constitution de la Société, mais pour le compte et au profit de ladite Société.

Du procès-verbal de l'assemblée ci-dessus visée, en date à Paris du 18 février 1922, il appert que ladite assemblée a désigné un commissaire chargé de vérifier et d'apprécier cet avantage particulier consenti à M. Halbmillion.

III. — Du procès-verbal, enregistré, d'une assemblée générale extraordinaire en date à Paris du 1er mars 1922, de tout les actionnaires anciens et nouveaux, il appert que l'assemblée a :

a) Adopté les conclusions du rapport du commissaire précédemment nommé et approuvé l'apport en nature ci dessus énoncé, ainsi que l'attribution à la rémuné ration de cet apport des 35.000 actions nouvelles.

b) Adopté les conclusions du rapport du commissaire chargé d'apprécier le remboursement de 240.000 fr., et approuvé ce remboursement et les dépenses qui en étaient la cause.

c) Décidé que sur les 35.000 actions nouvelles créées et attribuées à la rémunération d'apport, 15.000 portant les numéros 61.001 à 80.000 auront en cas d'augmentation du capital, ou d'émission d'obligations, le droit d'exiger leur remboursement au pair.

d) Apporté par suite de la réalisation de l'augmentation de capital les modifications suivantes aux statuts.

ARTICLE 7 *(Rédaction nouvelle)*

Le capital social est fixé à 10 millions de francs, divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune, dont 65.000 à souscrire en numéraire et à libérer d'au moins un quart en souscrivant et 35.000 entièrement libérées, qui ont été attribuées à la rémunération des apports.

P. A., 15 mars 1922.

Convocations d'Assemblées Générales

MM. les Actionnaires sont convoqués au siège de la Société Générale des Cinématographes Radios, 32, rue de la Tourelle, à Boulogne-sur-Seine, le 10 avril 1922, à 15 heures 30, en assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour :

1° Approbation des comptes et des bilans de l'exercice 1920-1921.

2° Quitus à donner aux administrateurs.

3° Nomination d'administrateurs.

4° Autorisation à donner au Conseil de consentir ou ratifier un traité de location portant sur des constructions appartenant à la Société.

(P. A. 9 mars 1922).

Les Actionnaires de la Société des Films Eclipse sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, 94, rue Saint-Lazare, Paris, pour le 30 mars 1922, à 10 heures 1/2.

Ordre du jour :

Rapport du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 1920-1921 ;

Approbation des comptes et du bilan de cet exercice et quitus aux administrateurs ;

Autorisation à donner au Conseil de consentir ou

ratifier un traité de location portant sur certains biens, meubles et immeubles et droits mobiliers appartenant à la Société ;

Questions diverses. (P. A., 7 mars 1922).

MM. les Actionnaires de la Société Madeleine-Cinéma, sont convoqués en assemblée extraordinaire, le 23 mars, au siège. (G. T., 9.)

MM. les actionnaires de la Société Pathéphone-Exploitation sont convoqués en assemblée ordinaire, le 23 mars, 11 heures, rue Blanche, 19. (P. A.)

Constitutions de Sociétés

Suivant acte sous-seings privés, en date du 2 mars, MM. Amado et Castelvi ont fondé une Société. Objet : Cinématographe. Siège social : 28, rue Saint-Georges. Capital 50.000. (*Loi*, 7 mars).

Suivant acte sous-seings privés, en date du 18 février 1922, la Société Paul Henri et Cie a été constiuée. Objet : Exploitation de Cinéma. Siège social : 14, rue Taine. Capital 150.000. (P. A., 25 fév. 1922).

Suivant acte sous-seings privés, en date du 9 février, Me Aubron, notaire, la Société des films Tristan Bernard a été constituée. Objet : Cinématographe, Siège : 27, avenue de l'Opéra. Capital 500.000. (G. P., 2 mars.)

Modifications de Sociétés

Suivant acte sous-seings privés, en date du 1er février, la Société La Liberté Musicale a été modifiée. Siège, 39, boulevard de Strasbourg. Capital : 115.000. (P. A. 28 fév. 1922).

Suivant acte sous-seings privés, en date du 2 février, la Société des Grandes Productions Cinématographiques a été modifiée. Siège, 60, rue Caumartin. Capital : 1.450.000. (*Loi*, 17 février).

Suivant acte de Me Bossy, en date du 21 janvier, la Société des Grands Cinémas Populaires, a été modifiée. Siège : 5, rue Saint-Georges. Capital : 1.500.000. (J. S. S. 18 février).

Achats et ventes de Cinémas

Mme Coville a vendu à M. Pognant le cinéma qu'elle exploitait à Essonnes, 29, rue de Paris.

Suivant conventions, la Société Parisienne de Cinémas, dont le siège social est à Paris, 20 bis, rue de La Boëtie.

A vendu à la Société « Paul Henry et Cie » dont le siège est à Paris, 14, rue Taine, le fonds de commerce de Cinéma-Théâtre, connu sous le nom de « Succès Palace », sis à Paris, rue Taine, n° 14, avec la clientèle, l'achalandage, le mobilier industriel, le matériel et le droit au bail des lieux où est exploité ledit fonds de commerce, moyennant prix et conditions arrêtés entre les parties. (P. A., 11 mars 1922)

La Société des Cinémas Artistiques a vendu à la Société Bertholet et Cie le Cinéma qu'elle possédait 50, rue Oberkampf, à Corbeil.

Mme Robas a vendu le Cinéma qu'elle exploitait 32, rue de Vincennes, à Montreuil. (P. A., 10 mars 1922)

Augmentation de Capital

Aux termes de l'article 8 des statuts de la Société anonyme dite : « Le Métropole Cinéma Marcadet », le Conseil d'administration de cette Société a été autorisé à augmenter par ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, et par la création d'actions à souscrire en numéraire, le capital social d'une somme de 800.000 francs, pour porter ainsi ledit capital à 2.000.000 de francs et à fixer le taux et les conditions des émissions nouvelles.

. . . .

(P. A., 3 mars 1922)

Autorisation

Le maire de Vincennes, lors de la dernière séance du Conseil municipal, donne lecture d'une lettre de M. le préfet de police, notifiant l'autorisation qu'il a donnée à la Compagnie Vitagraph de France, d'exploiter, rue de l'Hospice, 15, un dépôt de celluloïd façonné.

Cette autorisation ayant été donnée malgré l'avis défavorable du Conseil, M. le Maire est autorisé à procéder aux formalités d'enquête sans former d'avis, laissant à l'administration supérieure la responsabilité de ses décisions.

Les Avant-Premières

Super-Film Location

Le dernier tango, Vous prenez quelque chose, C'est Pierrot.

Trois chansons filmées interprétées par le compositeur Raoul Soler.

J'avoue avoir fort peu apprécié ce genre de divertissement.

Le garage de Fatty. — Des rires et de joyeuses exclamations en perspective pour les admirateurs de Fatty.

La loi des montagnes. — Très bon film fort bien interprété par Francesca Billington et surtout par Eric Stroheim qui fait preuve de grande intelligence et d'une finesse d'observation remarquable dans la composition de son personnage.

La mise en scène est originale et attrayante, quelques scènes situées dans les montagnes sont impressionnantes et très bien réalisées.

La loi des montagnes est un film qu'il faudra voir.

Phocéa-Location

La faune des étangs. — Documentaire intéressant.

Julot aux Galeries Farfouillettes. — Comédie comique interprétée par Syd Chaplin.

Le droit d'aimer. — Film italien interprété par Maria Jacobini.

Cette artiste fait dans ce film une très belle création et pour cela *Le droit d'aimer* mérite d'être signalé à l'attention de nos lecteurs.

La mise en scène est très soignée, la photographie est belle.

Quelques longueurs auraient pu être évitées et l'intérêt du scénario aurait été plus certain.

First National Location

Oui ou Non. — Drame interprété par Norma Talmadge.

Bon film dans lequel Norma Talmadge joue un double rôle avec succès.

Histoire très morale qui plaira au public.

Ce film aurait gagné à être un peu plus court, mais tel qu'il est il est intéressant.

L'interprétation est bonne, la mise en scène soignée : c'est un ensemble excellent.

Comptoir Ciné-Location-Gaumont

Les environs de Guénolé. — Un documentaire, jolis effets de vagues.

Quel drôle de cirque. — Comédie comique dont les interprètes sont quelques enfants et animaux aussi bien dressés les uns que les autres. Cela est drôle par instants.

Le Cauchemar. — Film interprété par Mildred Harris.

Est-il bien utile d'ajouter ex-épouse Chaplin? Je ne le crois pas, cela ne lui fait aucune réclame, au contraire, car là où quelques-uns la trouveraient passable, beaucoup, par comparaison, vont la juger médiocre.

Faisons une moyenne et disons que c'est une artiste comme beaucoup d'autres : elle est assez agréable à regarder car elle possède quelque beauté, mais elle a besoin de beaucoup travailler.

Select-Distribution

La route de l'Ambition. — Conway Tearle est un très bon artiste pas très bien mis en valeur dans *La route de l'Ambition.*

Ce film semble un peu long, bien des scènes sont de peu d'intérêt.

Bonne mise en scène cependant et belle photographie.

Deux joyeux commerçants. — Film comique.

Star Film

Mireille. — M. E. Servaës vient de réaliser l'adaptation cinématographique de l'œuvre de Mistral.

Il y a, dans ce film, quelques fort jolies scènes.

La mise en scène est jolie, les sites bien choisis : c'est un peu de la Provence qui revit à nos yeux et cela seul suffirait pour en assurer le succès.

Nous avons reconnu parmi les interprètes de *Mireille* : M. Joë Hamman qui, dans le rôle d'Ourrias, le gardien de



JOE HAMMAN

taureaux, a fait preuve de qualités sportives remarquables et d'un admirable sang-froid, notamment en renversant cinq taureaux successivement après d'émotionnantes poursuites à cheval.

Le public fera certainement un très bel accueil à *Mireille*, film auquel son adaptateur a apporté tous ses soins.

Société Anonyme Française des Films Paramount

Les dents du tigre. — Résurrection d'Arsène Lupin !

Il ne faut pas s'en plaindre, car *Les dents du tigre* est un film fort réussi que David Powell joue admirablement bien.

Voici un drame policier intéressant, enfin !

Restez, Mademoiselle ! Marguerite Clark est une artiste très agréable, au jeu personnel et plaisant.

Dans *Restez, Mademoiselle*, elle se montre très fantai-

siste, comme toujours, et son naturel est d'un grand attrait.

Cette comédie bien mise en scène a beaucoup plu.

Paramount Magazine, n° 28. — Intéressant documentaire, bonne photographie.

Les Artistes Associés (United Artists)

Rêve et Réalité. — Un gros succès pour Mary Pickford qui se montre dans ce film sous un aspect inhabituel.

C'est de plus un film fort bien réalisé, d'une psychologie intense et de plus très émouvante.

Nos lecteurs trouveront le compte rendu détaillé de ce film dans la rubrique « Les Beaux Films ».

Union-Eclair

A travers la France : Promenade autour de Vittel. — Documentaire bien photographié.

Dédé en voyage de noces. — Comique amusant, situations assez drôles.

Dolorès. — Ce ciné drame est interprété par Géraldine Farrar.

La mise en scène est assez pittoresque, elle est soignée.

L'interprétation est intéressante dans son ensemble.

Amour et vaillance. — De bien grands mots pour de bien petites choses !

Ce petit film comique est amusant : c'est là toute son ambition.

Figures du passé. — Comédie sentimentale interprétée par Eva Novak.

Le fond du scénario est intéressant, mais son développement manque d'équilibre et semble par moments quelque peu puéril.

Quelques scènes sont intéressantes et l'interprétation est bonne.

First National Location

Cette firme nous promet une véritable révélation en la personne de Wesley Barry, petit marchand de journaux découvert par Marshall Neilan, et qui sera présenté prochainement dans un film intitulé *Grain de son.*

Quelques tableaux en ont été projetés aujourd'hui, ils nous ont semblé dignes d'intérêt.

La petite baignade est une comédie écrite *pour* et interprétée *par* Charles Ray.

Presque pas de sous-titres : le talent de cet artiste peut se permettre cela.

La petite baignade est un film délicat, agréable et charmant, bien mis en scène, situé dans une campagne aux décors ravissants : il est de plus fort bien joué et simple de détails finement observés qui l'émaillent fort à propos et avec goût.

Ce film a remporté un vif succès.

Oui ou Non, drame déjà présenté, a été de nouveau projeté en fin de séance.

Il semble un peu long.

Films R. Fernand

Cette firme a présenté à l'Artistic-Cinéma un film, *L'Auberge*, tiré d'une nouvelle de Guy de Maupassant.

Je reparlerai de ce film prochainement, mais d'ores et déjà on peut présumer qu'il aura beaucoup de succès auprès du public car la mise en scène de MM. Violet et Donatien est fort bien réussie.

Pathé-Consortium-Cinéma

Telle qu'elle est maintenant présentée par les soins de Pathé-Consortium-Cinéma, l'adaptation cinématographique de l'œuvre de M. Henri Bordeaux, *Les Roquevillard*, est assurée d'une fructueuse carrière.

Quelques scènes ont été supprimées, quelques points demeurés obscurs ont été rendus très compréhensibles : tous les changements apportés sont heureux; l'œuvre est plus nette, mieux fondue, surtout plus véridique.

M. Henri Bordeaux est un écrivain de grande réputation : ses œuvres sont extrêmement répandues et ses tendances littéraires sont elles-mêmes trop connues pour qu'il soit besoin de relater ici l'histoire de la famille Roquevillard et le but qu'il s'est assigné en l'écrivant.

Aussi bien n'ai-je pas l'intention de faire de critique littéraire.

Tel qui ne goûte que modérément les romans de M. Henri Bordeaux trouvera certainement agrément à les voir portés à l'écran : c'est en tous cas l'impression nettement ressentie par tous ceux qui visionnèrent *Les Roquevillard.*

Les admirateurs de l'écrivain verront une adaptation respectueuse de son œuvre, une adaptation très exacte, très vivante surtout.

Les autres verront un film bien mis en scène, fort bien joué, et le scénario leur semblera meilleur que la plupart des autres, cela est certain : ils seront donc sans rancune pour son auteur si les idées qu'il émet ne sont pas les leurs.

M. Julien Duvivier a fait une mise en scène qui plait fort dès le commencement du film; elle situe très bien l'action et la pare avec goût.



FRANÇOIS ROQUEVILLARD
préparant la défense de son fils et de l'honneur de son nom, évoque le souvenir des ancêtres, de tous ceux qui l'ont précédé dans le chemin de la droiture et de l'honneur.

CLICHÉ PATHÉ

Elle est aussi d'une documentation intéressante, ce qui n'est pas un des moindres attraits de ce film : le public prend de plus en plus d'intérêt à la mise en scène et à son exacte situation, et il faut féliciter les metteurs en scène qui cherchent à lui donner satisfaction : le succès fait à leur œuvre les en récompense, du reste.

L'interprétation des *Roquevillard* est très bonne dans l'ensemble.

Il faut mentionner tout spécialement deux artistes : MM. Desjardins et Van Daële.

M. Desjardins joue le rôle de François Roquevillard, rôle assez ingrat et conventionnel.

Il en a tiré un merveilleux parti ce qui ne dut pas être toujours facile.

M. Van Daële s'affirme à chacune de ses créations un remarquable artiste de l'écran.

Son personnage du notaire, Me Frasne, est étudié dans les moindres détails et rien n'est fait par cet artiste qui n'ait sa raison d'être, son sens exact et n'atteigne son but.

Dans *Les Roquevillard*, quelques scènes ont lieu entre ces deux artistes : ce sont certainement, au point de vue interprétation, les meilleures. Il en est une — celle de la visite — que fait François Roquevillard au notaire, après le vol des 150.000 francs, — vol dont son fils est accusé — qui est typique, elle est malheureusement coupée par un tableau bien inutile, ce qui nuit beaucoup à l'effet très pathétique de cette scène, c'est grand dommage car elle est fort bien interprétée, mais elle perd ainsi beaucoup de sa valeur.

M. G. Melchior, dans le rôle de Maurice Roquevillard, fait montre de jeunesse, de fougue et d'une nerveuse sincérité qu'on souhaiterait quelquefois rencontrer chez quelques-uns de ses partenaires.

M. Alcover est très intéressant dans un petit rôle de premier clerc.

Mmes Jeanne Desclos, Kerwich, Mertens, complètent heureusement cette distribution.

La photographie est claire, très nette.

Les Roquevillard est un bon film, d'une réalisation très soignée, et le public l'appréciera certainement à sa juste valeur : c'est donc un succès de plus en perspective pour Pathé-Consortium-Cinéma.

*
* *

Beaucitron et les fantômes. — Il est dit que Beaucitron ne pourra jamais goûter le bonheur parfait!

Jaloux de l'avoir vu épouser une jeune beauté qu'il courtisait, Eddie Bolo jure d'empoisonner les jours d'Harry Polard.

Il se mue en fantôme dans la maison que viennent habiter les jeunes mariés.

Un nommé l'Afrique, inséparable d'Harry Polard, passe et repasse à travers toutes ces machinations.

Tout finit par s'arranger cependant, et après 300 mètres de tragiques péripéties les nouveaux mariés semblaient très heureux.

Mais nous savons que les meilleures choses n'ont qu'un temps et bientôt nous assisterons aux nouveaux *Malheurs de Sophie*... de Beaucitron, veux je dire!

Je ne jurerais pas que le scénario est extraordinaire, mais tout le monde a bien ri.

Beaucitron et l'Afrique n'ont guère besoin de scénario, n'est-il pas vrai?

*
* *

Pathé-Revue. — Une petite leçon sérieuse : *L'élevage des canards*.

Ensuite voyages : *La Syrie : Saïda, Coutumes*, pittoresque *Danse des sabres, La Silicie : Adana*, et petits métiers en honneur dans la contrée.

Java, ses coutumes et quelques jolis sites.

Retour à Paris en passant par les Pyrénées, région de Pau, alentours : *Le Gave de Pau, Lourdes*, etc.

*
* *

Pathé-Journal. — Evénements mondiaux, tristes, joyeux ou simplement documentaires.

Il nous met au courant de tout, nous rafraîchit la mémoire ce qui, bien souvent, a son utilité.

DES ANGLES.

Répertoire Cinématographique

Adresses Industrielles

Accessoires et Matériel Divers

Blériot, 187, rue du Temple, Paris.
Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.

Appareils Cinématographiques

Continsouza, 403, rue des Pyrénées, Paris.
Debrie, 111, rue Saint-Maur, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Iuliat, 24, rue de Trévise, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
Pathé-Consortium, 67, rue du faubourg Saint-Martin, Paris.
Rombouts frères (Ernemann), 16, rue Chauveau-Lagarde, Paris.
Société des Appareils Cinématographiques "Phébus", 41 *bis* et 43, rue Ferrari, Marseille.

Appareils de Synchronisme

Appareils Photographiques

Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.

Appareils de Prise de Vues

A. Debrie (Le Parvo), 111, rue St-Maur, Paris.

Éditeurs de Films Français

Azur (Société Cinématographique), 19, rue Bargue, Paris.
Cinémas Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
L'Eclipse, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
Monat-Film, 42, rue Le-Peletier, Paris.
Pathé-Consortium, 30, r. des Vignerons, Vincennes (Seine).
Phocéa-Film, 8, rue de la Michodière, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue Saint-Roch, Paris.

Extincteurs

Fauteuils et Strapontins

Banüls, Place de la Mairie, Alais (Gard).

Imprimeurs

Importateurs-Exportateurs de Films

Sté S.A.F.F.I., 125, rue Montmartre, Paris. Tél. : Central 69-71.

Lampes à Incandescence

Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.
Société des Appareils Cinématographiques "Phébus", 41 *bis* et 43, rue Ferrari, Marseille.

Location de Postes complets

Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris.

Loueurs de Films

Ciné-Location Eclipse, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris.
Cinémas Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.
E. de Thoran, 15, boul. des Batignolles, Paris.
Foucher et Joannot, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
G. Petit, 35, rue de Trévise, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
Paramount, 63, avenue des Champs-Elysées, Paris.
Pathé-Consortium, 67, rue du faubourg Saint-Martin, Paris.
Phocéa-Location, 8, rue de la Michodière, Paris.
Select-Distribution, 8, avenue de Clichy, Paris.
Union-Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris.
United-Artists, 21, rue du faubourg du Temple, Paris.

Mobilier de Salles de Spectacles

Objectifs

Faliez, Auffreville, par Mantes (S-et-O).
Hermagis, 29, rue du Louvre, Paris.

Orgues

Pellicules

Agfa, 95, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
Kodak, 17, rue François Ier, Paris.
Pathé, rue des Vignerons, Vincennes (Seine).

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.

Réparations d'appareils

Félix Liardet, 17, rue des Messageries, Paris.

Tickets à souches

Secours contre l'Incendie

Travaux Cinématographiques à façon

Cinédition. Laboratoires Renaud, 86, rue de Bondy, Paris.

Ventes et Achats de Cinémas

Bourgoin (fondée en 1866), 6, bd St-Denis, Paris

Ventilateurs

Adresses Professionnelles

Architectes Spécialistes

Eugène Vergnes, 6, carrefour de l'Odéon, Paris.

Metteurs en Scène

Henri Etiévant, 13, boulevard Voltaire, Paris.
Liabel, 130 bis, boulevard de Clichy, Paris.
Louis Feuillade, villa Blandine, 33, boulevard de Cimiez, Nice.
René d'Auchy, 55, rue du Rocher, Paris.

Opérateurs

Artistes

Mlle Rachel Devirys (coquette, aventurière), 6, av. Lamark, Paris.

Régisseurs

Représentants

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 325, rue Saint-Martin, Paris.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue Saint-Martin, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 325, rue Saint-Martin, Paris.

DEMANDER LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE

LES PRÉSENTATIONS

Palais de la Mutualité, 325, Rue Saint-Martin

Fox-Film-Location

21, rue Fontaine, 9e — Téléph. : Trudaine 28-66

Présentation du Lundi 20 Mars 1922, à 2 h. (rez-de-chaussée).

L'Enjeu mortel, comédie dramatique avec William Russell. 1 affiche 120/160. Jeux de 10 photos 18/24. Env. 1.575

SUNSHINE-COMÉDIE. — *Gare la bombe*, fantaisie burlesque. 1 affiche 120/160, jeux de 10 photos 18/24 .... Environ 600

Un Oiseau rare, Dick et Jeff, dessins animés .. Environ 200

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Union-Eclair

12, rue Gaillon — Tél. Louvre 14-18

Présentation du Lundi 20 Mars 1922, à 2 h. (1er étage)

CINÈS-ROMANS. — *Le Secret d'Alta Rocca*, grand ciné-roman français en douze épisodes de M. Valentin Mandelstamm, mis en scène par M. Liabel, publié par *Le Journal*. Affiches, photos, notices. (Les 4 premiers épisodes)........................

CHRISTIE-COMEDY. — *Une maison de fous*, comédie. Affiches, photos, notices........................ Environ 600

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Agence Générale Cinématographique

12, rue Gaillon.

Présentation du Lundi 20 Mars 1922 , à 4 h. (1er étage)

C. U. C. — *A travers la Guinée*, plein air . .... Environ 250

UNIVERSAL-FILM. — *L'infortuné Rigouillard*, comiq. Env. 540

GOLDWYN. — *La Victime inconnue*, comédie dramatique, interprétée par Pauline Frédérick .... Environ 1.450

MUTUAL. — *Charlot pompier*, comique .... Environ 650

Salon de Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace, Boulevard de Clichy

Comptoir-Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes — Tél. Nord 51 13

Présentation du Mardi 21 Mars 1922, à 2 h. 30.

Livrable le 24 Mars 1922

Gaumont-Actualités n° 12.............................. 200

Livrables le 5 Mai 1922

ÉDITION GAUMONT. — *Un coin de Rouergue*, (le Sud Banézien), plein air...... 150

JOAN-COMEDY. — Exclusivité Gaumont. — *Abominations et Détonations*, comédie comique, interprétée par Billy West. 1 affiche 110/150........................ 580

ROBERSTON CO. — Selection Thomas Film. — Exclusivité Gaumont. — *Kismet*, fantaisie dramatique d'après la pièce d'Edouard Knoblock, interprétée par Otis Skinner. 2 affiches 150/220, 1 affiche 220/300. 1 affiche photo 90/130, 1 jeu de photos 18/24..................... 2.095

FILM ARTISTIQUE DES THÉATRES GAUMONT. — *Parisette*, grand ciné-roman en 12 épisodes de Louis Feuillade, adapté par Paul Cartoux, publié par le journal *L'Intransigeant*. 1 affiche 150/220, 1 affiche photo 90/130, 1 jeu de photos 24/30. 10e épisode : *Le triomphe de Cogolin*.. 800

Salon des Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace, Boulevard de Clichy

Select-Distribution (Select-Pictures)

30, rue des Alouettes.

Présentation du Mardi 21 Mars, à 2 h. 30

SELZNICK-FILM. — *Une Chaîne*, comédie dramatique interprétée par Eugène O'Brien. 1 affiche 210/210, 1 affiche 105/210, 1 affiche 75/105, 1 jeu de photos 18/24. 1.600

LONE-STAR. — *Serment filial*, drame........................ 700

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Pathé-Consortium-Cinéma

Service de Location : 67, faubourg Saint-Martin — Tél. Nord 68-58

Présentation du Mercredi 22 Mars 1922, à 9 h. 45

Livrables le 5 Mai

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA Éditeur. — M. André Nox et Mme Nathalie Kovanko dans *Le 15e prélude de Chopin*, drame en 5 parties (Ermolieff-Cinéma). 2 affiches 120/160, série de photos........................ Environ 1.690

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Charlot et l'amour de Mabel*, comique en 2 parties, (réédition). 1 affiche 120/160 .... Environ 415

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Revue n° 17*, 1 affiche générale 120/160........................ Environ 215

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Journal*, actualités, 1 affiche générale 120/160..............................

Hors programme

EXPORT-UNION-FILM. — *Fritzigli fait du spiritisme*, comique joué par André Séchan. 1 aff. 80/120. Environ 355

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Exchange Union Film Co

Présentation du Mercredi 22 Mars 1922, à 2 h. (rez-de-chaussée)

HIMALAYA-TRIANGLE. — *Le Cœur dominateur*, drame en 5 parties. Affiche 160/140........................ 1.500

EXCHANGE UNION FILM CO. — *Le Rêve d'André*, comédie sportive interprétée par André Séchan. affiches 160/140. 1.000

EXCHANGE UNION FILM CO — *Le Cirque de Gavarnic*, actualités.. 220

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Maison L. Van Goitsenhoven

16, Rue Chauveau-Lagarde

Présentation du Mercredi 22 Mars, à 3 h. 45 (rez-de-chaussée)

BUTEHER-FILMS. — *Le Chevalier de la Vengeance*, drame film en couleurs. Affiches, photos........................ 1.750

BELGICA. — *Place aux femmes*, comédie comique. Aff... 685
BELGICA. — *Dans les Fjords du Nord*, plein air 160

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Films Erka

38 *bis*, avenue de la République Tél. : Roquette 46-18 46-49 46-91

Présentation du Mercredi 22 Mars 1922, à 2 h. (1er étage)

GOLDWYN. — *Tity la Sauvageonne*, comédie gaie avec Mabel Normand. Affiches, photos, clichés ....
GOLDWYN. — *L'affaire Paliser*, drame avec Pauline Frédérick. Affiches, photos, clichés.......................

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Société Française des Films Artistiques

17, rue de Choiseul Tél. Louvre 39-45

Présentation du Mercredi 22 Mars 1922, à 3 h. 45 (1er étage)

PLAYGOERS-PICTURES. — *Mademoiselle Papillon*, avec Marjorie Daw, comédie en 4 parties. Affiche 120/160, photos 18/24..
Exclusivité S. F. F. A. — Film Français. — *A Cœur vaillant rien d'impossible*, comédie sentimentale. Affiche 120/160, photos.. 645
Exclusivité S. F. F. A. — *Fatty au Tobogan*, comique. Affiche 120/160, photos.................................... 335

Salle Marivaux, 15, boulevard des Italiens

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Elysées

Présentation du Jeudi 23 Mars 1922, à 10 h.

PARAMOUNT. — *Sa 40 H. P.*, comédie interprétée par Wallace Reid. 1 affiche 120/160, 2 et 3 affiches anglaises 2/2, 2/1.. 1.600
PARAMOUNT. — *L'Obstacle*, comédie dramatique interprétée par Ethel Clayton. 1 affiche 120/160, 2 et 3 affiches anglaises 2/2, 2/1.................................. 1.550
PARAMOUNT. — *Paramount-Magazine n° 30*, documentaire. *Un théâtre populaire à New-York. Animaux fétiches.* 150

- Petites - Annonces 1 FRANC la ligne

OFFRE D'EMPLOIS

A PRENDRE, poste Directeur Gérant Cinéma, Paris. 2.000 francs par mois. Cautionnement 20.000 garantis. Ecrire à Jean, au *Courrier*. (10-11-12)

On demande BON PIANISTE. S'adresser par correspondance au Kursaal de Courbevoie ou Kursaal de Belfort. (11-12)

DEMANDES D'EMPLOIS

CONNAISSANT A FOND partie cinéma ex-directeur, demande salle en location ou en gérance, offre toutes garanties B. C. B. au *Courrier*. (10-11-12)

BON OPÉRATEUR serait libre pour soirée, semaine, et dimanche matinée et soirée, Paris où Banlieue Ouest. Ecrire B. G. au *Courrier*. (10-11-12)

J. H. lib. serv. mil. ch. place cais. ou autre dans Ciné, Théâtre. Ecr. EMMANUEL, 2, allée des Dames, Bois-Colombes (Seine). (11)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

FAUTEUILS ET STRAPONTINS
Système de fermeture breveté S. G. D. G.
PÉGHAIRE
43, Rue de Reuilly, 43
PARIS 12e — Tél. : Diderot 31-93
(11 à 20)

A VENDRE : Poste Ciné Pathé, complet avec cabine tôle, éclairage oxy-acétylénique complet, 2 bouteilles Magondeau, pleines, 3 tubes oxygène (pleins), plusieurs objectifs dont 1 cinéopse Guil, projection fixe 100 vues, passe-vues, 9 bobines enrouleuses, 2 écrans, etc., etc. Synchronisme, phono, disques, camionnette de Dion, mono (à réviser). S'adresser H. N. au *Courrier*. (11-12)

A VENDRE appareil POWERS très bon état. S'adresser à M. BOURGOIN, 19, rue Jacquier, Paris-14e. (11-12)

Fauteuils - Strapontins - Bancs - Chaises Installation complète de salles de spectacles. Ameublement. Décoration. Garnitures, etc... — Anciens établissements G. SIMON. — V. BAULT, Ingénieur-Constructeur, succr, 5, av. du Sergent-Hoff, à Bry s.-Marne (Seine). (11-12)

Groupe Ballot, 50 amp. 110 v... 5.400 fr.
— Siemens, 13 kw 110 v... 6.800 fr.
— Aster, 25 amp. 110 v.... 3.250 fr.
— — triphasé 50 périodes 115/200 v. 30 HP. 10.800 fr.
— De Dion 200/250 a. 110 v. 7.800 fr.
— 30 amp. 70 volts........ 2.690 fr.
— Convertisseur monophasé continu 3 kw, 5, 110 v.
M. EYDELNANTH, 18, rue Bruxelles, Paris. Louvre 41-42. (9 à...)

POUR VENDRE OU ACHETER CINÉMAS de toute importance et dans n'importe quelle région? Ne faites rien sans consulter les répertoires de l'OFFICE J. MOLLET, à Abbeville (Somme). (21 à...)

FAUTEUILS à BASCULE depuis 10 fr., chaises pliantes en fer, meilleur marché que partout, fabrication irréprochable. Garantie 10 ans. BANULS fils, place de la Mairie, Alais (Gard). (31 à...)

A VENDRE six appareils à sous "EUREKA" en parfait état. Conditions avantageuses. S'adresser au *Courrier*. (51 à...)

CINÉMA-OFFICE
22 & 30, Rue de Trévise, PARIS (9e)
(Fondé en 1905)
Fournitures générales pour Cinémas. — Postes. — Groupes. — Fauteuils. — Neuf et Occasion. — Vente. — Achat. — Echange. — Réparations. — Catalogue gratuit sur demande.
L. LAENNEC. — Tél. Bergère 50-99
(4 à...)

PETITES ANNONCES

(Suite.)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

FAUTEUILS, Strapontins, Bancs, Chaises, DÉCORS POUR SCÈNE

Fabrication et prix défiant toute concurrence

DELAPORTE, Constructeur

21, Rue Chevreul, à PANTIN, (Seine)

Tram. : Bobigny-les-Halles et Bobigny-Opéra
Arrêt : au Monument du Pré-Saint-Gervais. (4 à...)

MAISON P. BROCHERIOU

Bureaux : 137, rue Lafayette, PARIS
Ateliers et Remisages
89-91, Avenue Beauséjour, Le PARC St-MAUR

Matériels pour tous spectacles, (cinémas, théâtres, cirques).

Fabrique de fauteuils et strapontins (agent spécial de la Maison Ve MARTIN et PEBEYRE) fabrication irréprochable, prix sans concurrence à qualité égale.

Décors de théâtre (neufs et occasions) artistes décorateurs attachés à la maison, plans, maquettes, décoration nouvelle, merveilleux effets.

Appareils et postes cinéma occasions (Power's, Pathé, etc.).

Nouveaux moteurs industriels C.-L. de 3 à 10 HP (simples, pratiques, économiques). Prix incroyables (notice sur demande)

Tracteurs et camions automobiles avec garanties, marche parfaite.

Joindre timbre pour renseignements. (14 à ..)

FAUTEUILS ET STRAPONTINS

N'ACHETEZ PAS avant d'avoir consulté....

FLEURET & LADOUCE

.... à SAINT-DIZIER (Haute-Marne)

Vous trouverez un grand choix de modèles, des prix réduits et une fabrication irréprochable.

Modèles visibles à PARIS, chez Monsieur COCANDEAU, 127, Faub. du Temple. Métro : Belleville. Téléph. : Nord 34-75. Et à LILLE, chez M. COLLEE, 76, rue de la Chaude-Rivière, Tramways : Mongy-Anet-Gare de Fives. G. Pont Belle-Vue. (41 à ..)

DOCKS ARTISTIQUES

69, Fg St-Martin, PARIS (10e). Tél. Nord 60-25. ACHAT, VENTE, LOCATION de tous matériels de salles et de projections, fauteuils, postes complets, cabines, chalumeau. "L'Acétylox" et fournitures; "L'Irradiant", poste à incandescence, etc., etc. Tickets et cartes de sortie. (4 à...)

OCCASION appareil salon Solus, passant tous films état neuf. Ecrire Jean, au *Courrier*. (10-11-12)

SPÉCIALITÉS de SIÈGES à BASCULE

VENTE ET ACHAT

Georges MARZO

Maison fondée en 1860

39, Rue des Terres-au-Curé, 9, Villa Nieuport, PARIS (13e) (5 à...)

ACHAT ET VENTE DE FONDS

A CÉDER Angoulême, t. b. p. Music-Hall-Dancing, av. mat. pour se transf. en ciné., locat. couv. par. s. l., gros bénéf. 120.000 fr. Dumon, 34, Soleil, Angoulême. (10-11-12-13)

A VENDRE Cinéma en pleine exploitation. Beaux bénéfices. S'adresser à M. GUYE, 59 *bis*, rue Danton, Levallois. (6-7-8-9-10-11)

Pour Vendre ou pour Acheter

CINÉMAS, MUSIC-HALL

Paris, Banlieue ou Province

S'adresser en toute confiance au

MONITEUR DES CINÉMAS

39 *bis*, rue de Châteaudun, à PARIS
qui a toujours de nombreux amateurs
Téléphone : Trudaine 25-73 (5 à...)

SUIS ACHETEUR Cinéma, rapport 40.000 fr. minimum, aff. plaisante. Faire offre au *Courrier*, initiales E. F. (11-12)

OCCASION UNIQUE

Cinéma 1.200 places, tout fauteuils, riche station balnéaire, ouvert toute l'année, bail 18 ans, appartement, scène, décors, loges, grand bar, salon de thé. Bénéfices 45.000 fr. On traite avec 60.000 fr. A. DEMOL, 10, rue St-Lazare. Téléph. Trudaine 53-75. (11)

SUIS acheteur affaire Cinéma pour prix du matériel. L. B. C. au *Courrier*. (11-12)

CINÉ BANLIEUE, 600 places, salle coquette, scène, jardin, matériel neuf, bien placé. Logé. Long bail. Loyer nul. Aff. sérieuse et d'avenir. Prix, vraie occasion, 60.000 fr. A vendre moitié valeur, cause départ. Ecrire au *Courrier* A. S. (11)

CINÉ à céder, véritable bijou, seul, banlieue 8.000 hab., aff. 2.000 moy. par sem., à l'essai, gr. facil. d'agr., avec 70.000 fr. B. L., Bureau Chelles (S.-et-M). (11-12-13)

THÉATRE DES MENUS-PLAISIRS à céder ou à vendre avec matériel ciné et scène, 700 places, buvette (peut servir pour grand magasin). 14e année de Ciné et Concert. S'adresser DESMETTRE EPEULE Cinéma, Roubaix (Nord). (11)

OFFRES DE CAPITAUX

AYANT actuellement Capitaux disponibles, je m'intéresserais dans affaire Cinématographique sérieuse et intéressante. Me faire offres Boîte Postale 7, Bureau 18, je convoquerai. (11-12)

DISPOSANT de 400.000 francs, je désire acheter Cinéma. Très sérieux. Ecrire à M. CALMÉJANE, à Champagne-sur-Seine (S.-et-M.). (11)

DEMANDE DE CAPITAUX

POSSÉD. matériel complet, cherche assoc. disp. 4.000 pr monter ciné ds gde ville en étant dépourvue. Ecr. AIMOND, 55, Bd Cotte, Enghien. (11)

DIVERS

Les Conférences Métapsychiques de Mlle Volf sur Vénus, la planète des Diamants, Saturne et Mercure, sont en vente au *Courrier*. — Prix : 1,50. Par poste : 1,65. (20 à...)

OCCASION. A vendre film annonce "*Le Tourbillon*". — S'adresser au *Courrier*. (29 à...)

PROJECTION ET PRISE DE VUES

seul établissement enseignant rapidement et sérieusement. Cours de 10 à 12 heures, de 14 à 17 heures et de 20 à 22 heures. *Grand Choix* d'appareils de projection et de prise de vues. Matériel neuf et d'occasion. Vente et achat. — ECOLE PROFESSIONNELLE, 66, rue de Bondy, Paris, groupes électrogènes et convertisseurs. (33 à...)

PLACEMENT D'OPÉRATEUR, placement gratuit, charbon pour cinéma extra-lumineux, cours technique supérieur de projection. KINOGRAPH, 31, rue Saint-Antoine, 2 à 7 h. (48 à 15)

GRANDE MANUFACTURE DE SIÈGES DE BILLANCOURT

FAUTEUILS NE TRAITEZ RIEN sans voir nos **60** modèles ET RETENEZ BIEN !

Nous rendre visite c'est traiter avec nous

POURQUOI ?

Parce que du plus simple au plus riche ils sont, à qualité égale, { *Les plus beaux* / *Les plus solides* / *Les meilleurs marchés* }

50 pour cent LES MOINS CHERS

Immense production | *Tous nos fauteuils sont garantis* | *Trois grandes usines* | *Concurrence impossible*

— Nombreuses références —

FAUTEUILS depuis **8** francs **50** **STRAPONTINS** depuis **10** francs

NOTA. — Aucune maison n'est dépositaire de notre fabrication et notre strapontin extra-plat, B. S. G. D. G., ne possède que 3 centimètres d'épaisseur; il est unique en son genre de construction; sa solidité est à toutes épreuves et n'a aucune ferrure en saillie; il peut s'adapter à tout endroit. **CHAISES DE LOGES** velours **32** francs

4, rue Traversière, à BILLANCOURT (Seine)

Métro jusqu'à Auteuil et Tramway jusqu'au Pont Billancourt. (46 à...)

— L'ECRAN DU SACH —



— Elle n'a que des qualités... Je ne pourrai réellement pas vivre sans elle !..
— Vous parlez de votre femme ?..
— Non ! de la pellicule AGFA NEGATIVE POSITIVE
(SIGNÉE SUR LES BORDS)

Le Gérant : Charles LE FRAPER. Imp. du COURRIER, 26, Rue du Delta — Tél. : Trud. 28-07

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, “Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library” (2020-2022)

